



**Atelier de Réflexion Prospective n°1 :  
« Explorer les chemins de la transition »**

**COMPTE-RENDU**



MSH Paris Nord - les 19 et 20 octobre 2017

**Jean-Michel Fourniau**

Directeur du Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et Participation »,  
en charge du programme Cit'in.

**Benoît Labbouz**

Animateur de l'Atelier de réflexion prospective n°1.

**Prune Missoffe**

Chargée de mission pour le programme Cit'in.

---

## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>Le programme Cit'in - Expérimentations démocratiques pour la transition écologique</b>	<b>p. 2</b>
<b>PARTIE 1</b>	<b>Exploration collective de futurs « post-transition » et de chemins de la transition</b>	<b>p. 5</b>
	1. Deux explorations-types	p. 5
	2. Restitution thématique des travaux de groupe : récurrences, spécificités et cas concrets	p. 10
	3. Tensions mises en exergue lors de la discussion collective	p. 13
<b>PARTIE 2</b>	<b>Chemins de la transition. Discussions collectives</b>	<b>p. 16</b>
	1. Chemins de la transition et politiques publiques	p. 16
	2. Chemins de la transition et agir environnemental	p. 22
<b>PARTIE 3</b>	<b>Quelles pistes pour la recherche et pour l'action ?</b>	<b>p. 31</b>
	1. La transition comme mise en mouvement	p. 31
	2. La nécessité d'objectifs dans la transition ?	p. 31
	3. Le maillage des expérimentations citoyennes : réseaux, convergences et communs	p. 34
	4. Droit, diversité et temporalités dans le maillage	p. 37
	5. L'importance de l'articulation entre expérimentations citoyennes et politiques publiques	p. 39
	6. Le rôle des politiques publiques dans leur articulation avec des expérimentations citoyennes	p. 39
	7. Une articulation à penser également dans le cadre de la recherche-action	p. 41
<b>PARTIE 4</b>	<b>Bilan collectif de l'Atelier de réflexion prospective n°1</b>	<b>p. 42</b>
<b>ANNEXE 1</b>	<b>Programme</b>	<b>p. 45</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>Liste des participant-e-s</b>	<b>p. 47</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>Membres du Comité de Pilotage</b>	<b>p. 56</b>

---

## INTRODUCTION

### **Le programme Cit'in – *Expérimentations démocratiques pour la transition écologique***

---

Les questions de la transition écologique sont abordées dans de nombreux programmes de recherche. La spécificité du programme Cit'in est de le faire à partir des questions de l'agir citoyen pour la transition. L'hypothèse de ce programme est que le déploiement de l'agir citoyen, la prolifération des expérimentations locales pour la transition écologique posent des questions scientifiques spécifiques et inédites, en particulier en ce qu'elles impliquent de nouvelles pratiques de recherche associant chercheurs et acteurs de la transition, et la construction de savoirs en commun.

La transition écologique pose des questions spécifiques aux sciences humaines et sociales – que donne à voir le terme d'« humanités environnementales » dont l'emploi se répand<sup>1</sup> – dans leur rapport aux sciences du climat et de l'environnement, en particulier sous l'angle de l'appui aux politiques publiques. Deux questions principales alimentent le débat scientifique :

- Les sciences humaines et sociales doivent-elles servir d'accompagnement aux innovations sociales ou technologiques qui proposent des solutions aux problèmes désignés par les sciences du climat et de l'environnement ? Ou doivent-elles conserver leur rôle critique, en questionnant les processus de transformation des connaissances produites par les sciences du climat et de l'environnement en politiques publiques ?
- La transition écologique change les rapports entre production de connaissances et action, en mettant à la fois l'accent sur le rôle des connaissances dans la fabrique de l'action publique et sur la nécessaire association des citoyens à la gouvernance des politiques publiques. N'impose-t-elle pas aux sciences humaines et sociales d'inventer des modes de travail plus réflexifs avec les acteurs ? L'attention aux expérimentations démocratiques et à l'agir citoyen ne conduit-elle pas à une réflexion spécifique sur les formes coopératives de recherche, les sciences et recherches participatives, dans lesquelles engager les travaux avec les acteurs de la transition écologique ?

Ces questions s'inscrivent également dans les débats sur la théorie de la transition. Depuis une trentaine d'années, se dessinent différentes perspectives sur la transition et différents cadrages de la modernisation écologique. Il semble possible de les schématiser sous la forme de quatre perspectives :

- *La croissance verte* rendue possible par le développement de l'innovation et des technologies vertes réalisant le découplage entre la croissance économique et les émissions de CO<sub>2</sub>. Ce cadrage encouragerait les politiques à s'en remettre grandement aux ingénieurs dans la recherche des solutions (captage du CO<sub>2</sub>, etc.).
- *L'État vert* est une vision mettant l'accent sur le rôle central de l'État dans l'impulsion d'une transition bas carbone. La réussite des politiques publiques de développement durable questionne les outils de gouvernance à mettre en place à cette fin.
- *Le capitalisme vert* est une perspective visant davantage à s'en remettre aux initiatives économiques dans un système de marchés où la pression des consommateurs-critiques tend à réorienter certains marchés, à jouer un rôle régulateur.

---

<sup>1</sup> Guillaume Blianc, Élise demeulenaere et Wilf Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publications de la Sorbonne, « Histoire environnementale », 2017 ; Aurélie Choné, Isabelle Hajek, Philippe Hamman (dir.), *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, coll. « Environnement et société », 2016.

- *La transition citoyenne* : si les trois premières perspectives sont effectivement différents cadrages de la modernisation écologique, l'idée de fonder la transition sur les initiatives sociales et citoyennes conduit à interroger la notion même de modernisation écologique, à la mettre à l'épreuve de l'expérience des acteurs. C'est la perspective centrale du programme Cit'in.

Ces quatre perspectives ne sont évidemment pas exclusives et cohabitent. Mais il s'agit de cadrages concurrents de la transition écologique. L'implication des citoyen·ne·s y varie fortement dans l'initiative, la gouvernance, le portage et le financement des projets. Par exemple, dans le cas des énergies renouvelables, elle va du financement participatif d'innovations technologiques vertes (capitalisme vert) à la gestion directe par et pour les citoyen·ne·s (transition citoyenne) en passant par le soutien à des territoires démonstrateurs de développements technologiques (croissance verte). Une pluralité de chemins de la transition naît précisément de cette multiplicité d'expériences. Le programme Cit'in entend explorer cette pluralité des expériences et des chemins de la transition.

Le programme Cit'in envisage donc la question de la démocratie comme clef majeure de la transition. En ce sens, il invite à questionner les concepts de transition et de chemin de la transition, dans un exercice d'exploration collective de l'agir citoyen dans la pluralité des chemins de la transition. Trois questions principales en découlent :

- La première porte sur la citoyenneté écologique, et invite à réfléchir sur la conception de l'action publique mais également sur ce qui structure l'agir citoyen. Quelle définition du bon citoyen écologique dans la fabrique des politiques publiques ? Quel agir citoyen pour faire face à des vulnérabilités différenciées ? Comment les expérimentations citoyennes se saisissent-elles des contraintes adaptatives ? Comment réinterrogent-elles les normes sociales présentes (consommation, travail, déplacement, etc.) pour les transformer ?
- La deuxième est celle de la portée de l'action citoyenne. Un des paradoxes souvent posés de l'action citoyenne est en effet celui de son échelle : quelle prise peut avoir une action citoyenne nécessairement locale, aux effets cumulatifs s'inscrivant dans le long terme, face à des changements globaux pouvant résulter de décisions d'acteurs mondialisés aux effets immédiats et autrement puissants ? Comment ces actions locales peuvent-elles essaimer, comment en construire un maillage pour avoir un effet plus global que celui visé là où ces actions sont directement mises en œuvre ? L'idée d'action locale pose enfin la question de l'articulation entre les initiatives citoyennes et les institutions existantes, les politiques publiques mises en œuvre : quel rapport les initiatives locales construisent-elles – ou non – avec les institutions ?
- La troisième interroge la convergence des transitions écologique, énergétique, numérique et démocratique. Celle-ci peut être abordée à travers les questions du maillage. Plus largement, comment et à quelles conditions les différentes expérimentations locales favorisent-elles la prise de conscience d'une existence à l'échelle de l'humanité (du Terrestre, dans les termes récemment proposés par Bruno Latour), d'un nouvel horizon temporel de l'action ? Comment approfondissent-elles l'idée démocratique ?

À travers ces questions, le programme Cit'in s'interroge sur les conditions de félicité de l'agir citoyen pour la transition : comment se construisent-elles dans le cours de l'action ? Mais également sur la portée de cette action à une échelle plus large. La transition citoyenne oblige à regarder les dimensions d'innovation sociale, les motivations intrinsèques des acteurs, la fabrication de normes de comportement, la circulation des expérimentations locales, la

construction de savoirs en commun, les transformations de la démocratie... Cela mène questionner le rôle des politiques publiques : au service des caractéristiques propres de cet agir citoyen, plutôt que faites pour produire des changements de comportements à travers des incitations.

\*  
\* \*

L'objet premier de l'appel à manifestation d'intérêt et de cet Atelier de Réflexion Prospective est la constitution collective d'une communauté de recherche sur ces questions. L'objectif des deux sessions de l'atelier de réflexion prospective est de confronter les nombreux travaux de recherches prenant pour objet des expérimentations citoyennes pour la transition. Au vu des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, ces travaux relèvent d'une très grande diversité dans les domaines de politiques publiques, dans les approches problématiques ou thématiques, dans les dispositifs proposés et dans la nature des collectifs porteurs de propositions.

Il s'agit donc d'un temps de construction collective à partir de cette diversité, et non d'un processus de sélection des projets. La constitution d'une communauté de recherche aura ensuite pour but la construction collective d'un agenda de recherches. Cet atelier fera en ce sens l'objet de deux formes de synthèse : le compte-rendu proposé ici, sous une forme plus longue et détaillée, et une synthèse plus courte qui prendra la forme d'une première ébauche d'un agenda de recherches.

---

## **PARTIE 1**

### **Exploration collective de futurs « post-transition » et de chemins de la transition**

---

Il a été proposé aux participant·e·s un exercice en trois temps répartis sur les deux journées de l'Atelier de réflexion prospective. Il·elle·s se sont réparti·e·s en huit groupes et ont reçu un personnage archétypal caractérisé par trois éléments (genre, âge, espace de vie). Chaque groupe a travaillé à imaginer et rendre compte, durant trois sessions distinctes d'une heure chacune :

- d'un futur « post-transition » dans lequel évolue son personnage, de choisir un horizon temporel compris entre 2050 et 2070, et de donner un titre à ce futur. Les participant·e·s se sont notamment appuyé·e·s sur les thématiques proposées, inter-reliées et non exhaustives : énergie, mobilité, travail, mode de consommation, alimentation, famille, vulnérabilité, habitat, implication citoyenne.
- d'un chemin de la transition ayant pu mener à ce futur « post-transition », en abordant dans un premier temps la question des politiques publiques. Les participant·e·s ont eu la possibilité de s'appuyer sur une frise chronologique à compléter.
- de ce même chemin de la transition en le complétant à partir de la question de l'agir environnemental.

Ces trois moments de réflexion, tous suivis de restitutions collectives, sont présentés dans les trois sections suivantes. Deux des récits construits sont restitués plus précisément, en ce qu'ils présentent deux explorations-types des futurs « post-transition » envisagés (1) ; une présentation plus synthétique des travaux de groupe est ensuite proposée, à travers des éléments de similarité, de divergence ou d'originalité (2) ; enfin, les tensions mises en évidence lors des différentes discussions collectives sont restituées (3).

#### **1. Deux explorations-types**

##### ***1.1. Une femme de 80 ans en 2067 dans une ville de petite taille***

###### **1.1.1. Le futur « post-transition » – « La vie rêvée d'Emma »**

À 50 ans, après avoir travaillé dans différentes villes de petite taille, Emma investit une structure coopérative en cours de construction dans une ville de petite taille qui l'attire notamment pour sa proximité rurale. À 80 ans, en 2067, Emma réalise donc son projet de vie en habitant dans un bâtiment trans-générationnel sous gouvernance coopérative qui réunit les personnes âgées et une crèche, et est également fréquenté par des jeunes apprentis en formation, aussi bien manuelle, en santé, éducation, agriculture, etc. La coopérative fait l'objet d'une gestion collective, ce qui implique de nombreuses tensions et donc l'existence de dispositifs de facilitation et d'intermédiation.

La particularité de son habitat est d'offrir à Emma un milieu de vie heureux. Le contact avec la petite enfance lui permet d'entretenir son mental et son physique d'une manière qui a pour elle du sens. Elle vit de plus dans un bâtiment en proximité avec de nombreux projets, ce qui lui permet d'interagir. La limite principale identifiée est la souffrance liée à un sentiment d'enfermement : les mobilités sont très proches en centre ville, ce qui limite les relations à un petit périmètre, soulève des tensions et des rapports de conflictualité avec les autres espaces.

Une distance s'accroît également avec un État de plus en plus normatif, distance faiblement compensée par le travail des élus locaux qui se mettent au service des habitants en créant des dispositifs d'aide juridique pour comprendre les normes adoptées et pour obtenir les moyens de se défendre.

<b>Énergie</b>	Habitat auto-suffisant avec des contraintes normatives fortes Démantèlement d'une centrale nucléaire à proximité, suite à un accident
<b>Mobilité</b>	Peu de déplacements en raison de restrictions Mais forte communication Déplacements doux en centre-ville, à proximité
<b>Travail</b>	A travaillé dans d'autres villes de petite taille <u>A anticipé à 50 ans son projet de vie : participe à l'habitat coopératif en proximité rurale*</u>
<b>Mode de consommation</b>	-
<b>Alimentation</b>	Circuits courts (ville de petite taille en milieu rural) Des apprentis prennent soin du jardin Emma participe à la cuisine
<b>Famille</b>	Héritage : il est possible de donner l'habitation à la coopérative Vente de son capital pour payer les services sur le web
<b>Vulnérabilité</b>	Professionnels à proximité Prévention en lien avec l'agriculture Soins importants en établissement lointain avec diagnostic à distance
<b>Habitat</b>	<u>Coopératif : personnes âgées, crèche intégrée, apprentis en santé/soins</u>
<b>Implication citoyenne</b>	Gouvernance partagée (élection sans candidat) <u>Tous les résidents doivent un temps de participation à la vie sociale</u>
<b>Éducation**</b>	Apprentis nombreux Formations mixtes (agriculture, santé, bien vivre)
<b>Numérique**</b>	Voir « Famille » : dépense du capital Services sur l'interface web
<b>Relation État - territoires**</b>	Difficulté de l'État à se réformer : normatif accentué, coalition locale, les élus locaux aident les habitants dans l'accès à la protection juridique

\* Les parties soulignées l'ont été par le groupe de travail

\*\* Catégories ajoutées par le groupe de travail

### 1.1.2. Le chemin de la transition et les politiques publiques – « Un refuge dans un monde hyper dualisé »

**La santé.** Plusieurs scandales autour de différents médicaments ont éclaté entre aujourd'hui et 2050 avec des conséquences graves pour les patients. Mais il y a toujours aussi peu de moyens pour la santé et il existe des conflits d'intérêts avec les laboratoires. La sécurité sociale rembourse progressivement moins de médicaments et une somme de moins en moins importante est consacrée à chaque médicament. Dans le cadre du refuge, un centre de santé de prévention est créé dans la ville d'Emma, qui réunit des acteurs locaux (agriculteurs, médecins, habitants) et des experts (épidémiologistes et représentants d'institutions publiques). Épargnée par les problèmes de santé, devenus très communs, Emma y participe.

**Les transports.** La puissance publique met en place un crédit kilométrique. Le consensus au moment de la mise en place est relativement large, mais il existe ensuite une difficulté dans la régionalisation de ce système : les régions les plus pauvres ou les moins favorables au mécanisme mettent en place des moyens limités en termes de contrôle, ce qui conduit à sa déliquescence progressive.

**L'habitat.** Ce domaine souligne un monde hyper dualisé : d'un côté l'accaparement des terres par plusieurs opérateurs à l'échelle internationale crée des zones à très forte tension sur le foncier ; d'autre part la ville de province de petite taille constitue un « refuge » où la tension sur le foncier reste faible et où s'instaurent une logique de relégation et une logique défensive post-salariat, où les habitants du bâtiment coopératif travaillent avec un statut hybride.

**L'État.** L'État fonctionne de manière hybride, sans grande cohérence de l'ensemble des politiques publiques. Il conserve en effet un rôle très normatif et centralisé, avec néanmoins des exceptions pour ce qui concerne les ministères chargés du social et de l'environnement qui ont su mettre en place des mesures pour favoriser les partenariats publics-privés, l'économie sociale et solidaire, l'accueil des réfugiés climatiques, le développement des énergies renouvelables, favorisant ainsi les « refuges ».

### 1.1.3. Le chemin de la transition et l'agir environnemental

Dans l'habitat trans-générationnel qui caractérise le « refuge », des capteurs de biosurveillance sont mis en place. Une « **police environnementale** » prend ainsi forme, au sens coercitif mais également au sens prescriptif. Elle a les moyens de mettre en place des mécanismes de régulation très rapides en cas de pollution.

Dans les zones de périphérie aux visées hyper productives, *via* le foncier ou l'attrait touristique, une tension existe entre la protection nationale et les investissements internationaux. Émerge une difficulté d'insertion des périphéries, trop éloignées pour s'intégrer dans les circuits courts. Deux **dynamiques d'exclusion** apparaissent en parallèle : dans les zones « refuges » située au centre des villes, émerge une forme d'exclusion des communautés qui ne participent pas aux comités ; les périphéries connaissent l'exclusion des individus n'ayant pas un rendement suffisant.

Pour ce qui concerne **l'institutionnalisation et la transformation des politiques publiques sur le court terme**, une dualité déconcentration/décentralisation émerge. En 2050, face aux évolutions environnementales, un besoin de réactions très rapides s'exprime, notamment sur le sujet de la mobilité des personnes, impliquant donc des formes de déconcentration type préfecture/sous-préfecture avec des pouvoirs forts et des politiques très rapidement applicables sur des niches précises. **De manière plus structurelle**, à partir de 2050, la Commission européenne d'un côté, et de grandes fondations de droit privé de l'autre, constituent les deux grands acteurs. La Commission européenne a évolué sous la pression de prises d'indépendance de différents régions et pays. Elle doit se relégitimer et prend donc en charge le long terme en consultant grâce à de nouvelles technologies de communication. Depuis son habitat participatif, doté de tous les moyens numériques nécessaires, Emma participe à ces consultations et s'exprime sur le long terme. Les fondations de droit privé sont à la fois en partenariat et en concurrence avec la Commission européenne, provoquant des tensions et des paradoxes à accepter.

## **1.2. Un homme de 20 ans en 2070 dans une banlieue**

### 1.2.1. Le futur « post-transition » – « Ben, un hyper adapté vulnérable »

La définition de la « banlieue » – en périphérie d'un centre – soulève deux interrogations définitionnelles : qu'est-ce que le centre ? Qu'est-ce que la périphérie ? Le centre est ici défini

comme « **centre-État** », guidé par une stratégie de résistance au changement climatique qui s'exprime par une forte autoprotection. Les espaces sont hyper spécialisés (par exemple pour faire de l'eau 100 % potable et purement naturelle, espaces de loisirs, espaces agricoles hyper productifs, espaces d'énergies, espaces résidentiels, etc.). Lorsque l'espace est pollué, un changement d'espace s'opère. La **banlieue** constitue « le reste ». Elle est ainsi soumise aux pollutions, sécheresses, inondations, catastrophes naturelles.

Subissant la vulnérabilité de la banlieue, Ben l'affronte en faisant preuve d'une hyper-adaptabilité permise par un milieu plus ouvert que le centre.

<b>Énergie</b>	Mix énergétique (énergies solaires, bois, vent, etc.), EnR, non centralisé (local), récupération. Consommation faible (au minimum au vu des nombreux aléas climatiques) et fourniture irrégulière ☒ dépenses énergétiques faibles
<b>Mobilité</b>	Mobilité permanente (résidence/quotidien) en réaction aux différentes catastrophes naturelles. Nomade. Modes : à pieds, à vélo, à la nage
<b>Travail</b>	Travail fragmenté, multi-tâches, au jour le jour
<b>Mode de consommation</b>	Sobriété, recyclage, récupération, troc (car en déplacement constant) Pratiques collaboratives
<b>Alimentation</b>	Auto-production locale, différente selon le lieu de vie Circuits courts
<b>Famille</b>	Les parents de Ben sont partis du centre pour échapper au contrôle des naissances (Ben est né naturellement). Attaches familiales reconfigurées en permanence Possibilité de se déplacer en groupe, de reconstituer une cellule familiale temporairement
<b>Vulnérabilité</b>	Forte vulnérabilité environnementale liée au changement climatique et au rejet de la pollution du centre vers la banlieue. Cette très forte instabilité nécessite de fortes adaptations et mobilité
<b>Habitat(s)</b>	Habitat collectif, partagé, adapté au milieu (différentes formes), situé, éphémère, recyclé. Construction, reconstruction, habitat selon la disponibilité
<b>Implication citoyenne</b>	Auto-organisation diversifiée, conseils, implication présentielle, communautés à démocratie directe diverses mais connectées entre elles
<b>Éducation / Formation*</b>	Existence d'une université dans le centre En banlieue, auto-formation permanente et micro formations adaptées (selon où Ben se trouve : jardin partagé, énergies renouvelables, etc.)
<b>Communication*</b>	Micro-systèmes locaux (Ben hyper connecté au sein de ce sous-système) : individus connectés <i>via</i> des antennes relais, zones de wifi, mais au niveau local ; il n'existe pas de réseau étatique centralisé. Une interconnexion des réseaux est parfois réalisée. Les formes démocratiques fonctionnent en réseau.

\* Catégories ajoutées par le groupe de travail





### 1.2.2. Le chemin de la transition et les politiques publiques – « État-Cité autocentré vs. espaces nomades socialisés et évolutifs »

Jusqu'en 2040, les dérèglements climatiques évoluent de manière croissante. Toutes les politiques publiques mises en place pour contrer ces dérèglements climatiques, notamment via la création de villes écologiques, ne suffisent pas. Les institutions les plus marquantes sont ainsi décrédibilisées dans leur capacité à y faire face et sont progressivement dissoutes. Une reprise en main, plus physique, plus spatiale, est alors réalisée par des instances plus locales.

Certaines villes deviennent alors des exemples en termes de biodiversité, d'écologie, avec une piétonisation des centres-villes qui s'étale par la suite, une circulation propre, la création de péages urbains opérant une sélection des voitures de plus en plus drastique. Dans ces villes, la qualité de vie s'améliore et, face au dérèglement climatique qui continue de s'accroître, une nécessité de les protéger émerge.

En 2040, une protection physique des espaces voit le jour afin de les protéger des aléas et des risques. Le péage urbain est progressivement fermé à toute entité extérieure aux habitants de cette ville. La ville est fonctionnalisée à l'extrême pour être la plus performante possible en termes écologiques et de durabilité, ce qui crée des espaces hyper spécialisés.

La banlieue doit donc s'organiser face à cette vie en autarcie, créer des systèmes locaux, s'organiser politiquement, économiquement. Les personnes exclues par manque de moyens, et qui doivent faire face à une vulnérabilité imposée, recréent localement des systèmes permettant de créer des tissus productifs, des tissus de communication, de la production locale leur permettant de vivre.

Les catastrophes climatiques continuent et s'accroissent, et la stratégie de résistance du centre devenu exemplaire, se renforce.

### 1.2.3. Le chemin de la transition et l'agir environnemental – « Agir individuel et agir collectif »

Ben vit dans une communauté auto-organisée contingente où existent une très forte solidarité, un échange des savoirs et des compétences, et où les individus sont invités à avoir des actions polyvalentes en contexte de survie.

Dans le périurbain, les individus circulent d'une communauté à l'autre. Les communautés sont organisées sous des formes plutôt stigmergiques<sup>2</sup>. Chaque individu est libre (sous réserve de toutes les contraintes écologiques) de prendre des initiatives et de monter des projets. Il est requis de respecter un cadre de normes assez sommaires et, surtout, de rendre compte de ce qui a été fait et de tenir un fil d'actualités. Le but est de permettre aux collectifs suivants, ou à des personnes qui s'intéressent aux mêmes sujets, de poursuivre l'action, de s'opposer à cette action ou de s'inscrire dans une autre logique. Il y a donc une logique d'utilisation des traces numériques où l'agir collectif se précise dans ses objectifs. Ces objectifs sont maintenus dans le temps grâce à un « Conseil des sages » transcommunautaire qui chapeaute les différents collectifs, avec des personnes tirées au sort à partir d'un échantillon représentatif de la population. Ce Conseil des sages est consultatif et a pour objectif de garantir une cohérence dans le temps. D'une manière plus pragmatique, des crieurs publics retrouvent une place dans ces espaces, notamment pour pallier les limites du numérique.

## 2. Restitution thématique des travaux de groupe : récurrences, spécificités et cas concrets

- **Une très forte autonomie locale**, tant dans la production que dans la consommation, notamment pour l'énergie et l'alimentation.
  - Autoproduction et autoconsommation des **énergies**, à partir des ressources locales, qui sont ensuite stockées puis redistribuées. Des énergies renouvelables recyclées : par exemple, l'essence peut être issue du compost, l'eau est utilisée en circuit fermé et recyclée. Forte mobilisation des énergies solaire, éolienne voire marémotrice. Des déchets considérés au maximum comme des ressources. Diminution du gaspillage. Autonomie énergétique permettant de choisir son distributeur d'électricité ou de téléphonie.

---

<sup>2</sup> La définition donnée dans Wikipedia est la suivante : « *La stigmergie est un mécanisme de coordination indirecte entre agents ou actions. Le principe est qu'une trace laissée par une action dans l'environnement stimule l'accomplissement de l'action suivante, que ce soit par le même agent ou un agent différent. De cette façon, les actions suivantes tendent à se renforcer et bâtir sur l'existant, ce qui conduit à l'émergence spontanée d'une activité d'apparence cohérente et systématique. La stigmergie est une forme d'auto-organisation. Elle produit des structures complexes sans avoir besoin de plan, de contrôle ou même de communication directe entre les agents* ».

Voir aussi : <http://www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/la-stigmergie-un-nouvelle-modele-de-gouvernance-collaborative/>

- Une **alimentation** locale, saisonnière, peu carnée, de meilleure qualité. Les contraintes écologiques toujours plus fortes et les difficultés du marché international à fournir une alimentation suffisante – pour ne pas dire de qualité –, forcent un retour à la production territoriale. Cela n'est pas sans conséquence au niveau social : l'alimentation devient un bien commun, et la spéculation financière est interdite sur l'alimentation. Un changement de modèle de société sur l'alimentation et sa production s'opère. Possibilité de fixer localement des normes d'hygiène et d'alimentation dans les cantines. Réflexion autour de la viabilité et la durabilité de l'agriculture selon l'ancrage local. Alliances citoyens-collectivités pour racheter les dettes des agriculteurs très endettés, préempter le foncier et pouvoir créer des coopératives d'agriculteurs et de consommateurs. Cela permet aux citoyens de produire une partie de leur alimentation en participant également aux tâches de la coopérative. Des formes coopératives qui visent à susciter, regrouper, encourager des initiatives non plus sectorielles, mais plutôt territoriales.
- **Un mode de consommation sobre.** Réévaluation des besoins suite à une prise de conscience. Primauté donnée au local, avec d'éventuels impôts locaux voire des monnaies locales. Liberté de consommation parfois restreinte (exemple des quotas carbone).
  - **Une diminution de la propriété des objets en faveur du partage.** Mutualisation des outils de travail, des savoirs et des compétences. Gestion des communs *via* une gouvernance pluri-acteurs (publique, partagée, citoyenne, associative). Évocation de la nécessité d'une propriété foncière, possiblement compensée par un échange, une compensation non monétaire. Pour éviter également que l'État ne s'accapare les terres, proposition d'un système de préemption des communs en partenariat avec les citoyens.
  - **Une mobilité limitée, locale.** Des associations pour le maintien des activités territoriales sont créées en matière de mobilité, et gèrent par exemple des quotas d'empreinte environnementale attribués à des territoires ou à des groupes. Les véhicules individuels disparaissent et sont désormais réservés comme le train, avec des droits de mobilité (exemple d'un compte épargne mobilité.). Ces derniers augmentent en fonction de la disponibilité des énergies à un temps précis : la voiture étant désormais électrique, solaire et éolienne, une forte mobilité est possible par exemple lorsqu'un vent fort souffle. En métropole, la voiture devient la quasi exclusivité des services publics et de quelques privilégiés. Une très grande majorité des besoins sont accessibles à pied. Cette démarche renvoie à la recherche d'une forme d'équilibre entre nos éléments de confort, d'habitudes et ce que nous acceptons de repenser au nom ou en raison de la transition. Quelques cas minoritaires de très forte mobilité, principalement dans le cas du dispositif présenté plus haut de séparation nette entre le centre et la banlieue (nomadisme). La thématique de la mobilité est reliée à la question de la participation : débat faisant retour sur la démocratie étant donné les dynamiques actuelles de votes (principalement des populations non mobiles).
- **Une participation citoyenne élargie à tous les champs de la vie quotidienne.** Gestion collective / gouvernance partagée dans de nombreux champs de la vie quotidienne : habitat, alimentation, gestion des ressources, etc. Une implication forte qui peut être volontaire ou répondre à des obligations de contribution à la viabilité économique et démocratique. Une nouvelle articulation temps de travail / formation / vie citoyenne, avec une éventuelle allocation revenu / dotation citoyenne. Création de tribunaux citoyens, de comités de citoyens, qui posent des questions de légitimité, de sélection, de

composition – en particulier la place des jeunes dans les instances de décision –, et d'élaboration des règles.

- **Transformation du travail vers le non-salariat**, en faveur d'un travail au sein de sa communauté (notamment par le biais de coopératives) et d'une poly-activité choisie ou subie. Création d'une instance démocratique locale de décision collective de la répartition du temps de travail. Développement fort des espaces de *co-working*. Des politiques fortes d'accompagnement pour la reconversion des salariés de certains secteurs comme le nucléaire.
- **Un habitat participatif**, multifonctionnel, intergénérationnel, parfois modulaire. Exemple de l'éco-quartier autonome.
- **Une implication citoyenne ancrée dans la vie locale**. Un agir citoyen de reconquête d'une citoyenneté à une échelle très locale. Une communauté locale plus structurante, avec des formes diverses de démocratie locale (conseils de quartier, tirage au sort, coopératives, etc.). Développement de formes participatives, coopératives, à la fois en termes de savoirs, d'expertises techniques et de financements.
- **La nécessité de prendre en considération la gestion des conflits**. Nécessité d'accueillir les tensions et conflits dans les rapports humains, de les gérer à la fois individuellement et collectivement, et à différentes échelles (dispositifs longs). Les conflits sur les communs étant inévitables, il existe un besoin d'un mode de médiation, d'une politique de pacification / résilience qui mène aussi à questionner le leadership et l'apprentissage collectif. Une nécessaire réappropriation des lieux institutionnels, et plus généralement des lieux collectifs de discussion – de l'habitat au lieu d'activité économique.
- **Une vulnérabilité très forte** liée notamment aux conséquences du changement climatique (sécheresse, canicule, etc.). Des problèmes de santé importants (accidents nucléaires, contamination environnementale, etc.), et une difficulté dans l'accès au soin.
- **Les migrants/réfugiés climatiques** obtiennent finalement un statut. Politiques d'accueil au niveau territorial, notamment dans des villages en renaissance où ils deviennent acteurs du territoire *via* par exemple leurs savoir-faire traditionnels et artisanaux. Un enjeu autour de la notion de propriété pour pouvoir loger, accueillir et partager un espace. Un nouveau regard sur l'autre – et notamment sur les migrants/réfugiés.
- **Le rôle des politiques publiques**
  - **Un nécessaire passage de l'intention à l'action** dans de nombreuses politiques publiques, notamment environnementales.
  - **Un rôle d'accompagnateur et de facilitateur**, ou de « tour de contrôle, d'observation ». Des politiques publiques orientées pour favoriser et accompagner les changements, sans en être porteuses : des autorités publiques comme un des acteurs et non plus comme l'acteur principal. Un État qui accepte de décentraliser la gouvernance de sa politique, *via* des politiques territorialisées, par exemple dans le domaine de l'énergie, où le rôle de l'État est d'accompagner la transition énergétique.
  - **Un rôle de soutien financier**. Par exemple, la constitution d'un fonds d'aide à la création de coopératives d'habitants pour l'autoproduction d'énergie.

- **Un rôle d'impulsion des transformations.** Par exemple *via* un grand appel à projet au niveau territorial, national voire européen pour la mise en place d'éco-quartiers pilotes puis de leur généralisation, avec des critères garantissant la mixité des usages et la mixité sociale. La gouvernance d'un éco-quartier prend la forme de concertation avec un consortium multi-acteurs dès le début de l'appel à projet pour ensuite donner lieu à une régie de quartier. En effet, cet appel à projet à la logique descendante donne lieu dans un second temps à une autonomie assumée à l'échelle de l'éco-quartier *via* un contrôle par la population de son propre avenir et de son quotidien. Ce changement de dynamique peut être lié à la déliquescence de l'État, à une disparition des moyens financiers au niveau national, conduisant les citoyens des éco-quartiers à s'auto-organiser.
- **Quelle place pour le secteur privé?**<sup>3</sup> Toutes les transitions envisagées impliquent un changement économique. Les entreprises privées existeront-elles encore ? Quelle place pour les lobbies ? Quel rôle des acteurs économiques dans la transition : moteur ou perturbateur ? Les entreprises s'adapteront-elles à la demande des citoyens ? Comment les citoyens peuvent-ils peser sur les entreprises pour changer les pratiques ? Une idée suggérée est une co-construction publique / privée des éco-quartiers sur le modèle des Organismes publics pour l'habitat.

### **3. Tensions mises en exergue lors de la discussion collective**

#### ***3.1. Catastrophisme vs. idéal vs. pragmatopie***<sup>4</sup>

Faut-il se projeter avec les inerties actuelles et imaginer quel sera le futur, auquel cas il n'y aura probablement pas de transition, ou imaginer une bifurcation conduisant à des formes relativement utopiques ou dystopiques ? Faut-il imaginer le chemin vers le probable ou un ensemble de possibles ?

La question de l'horizon temporel n'est ici pas négligeable : si certains scénarii ont été considérés comme s'inscrivant dans des horizons correspondant à 2050-2070, d'autres ont semblé s'inscrire dans une temporalité beaucoup plus proche, avec des points de continuité particulièrement forts avec aujourd'hui.

Il a également été souligné qu'un idéal rêvé n'exclut pas l'existence de conséquences conflictuelles. Notamment, la participation peut être tant choisie que subie, comme l'adaptabilité, ou la mise en place de mesures de protection environnementale comme le crédit kilométrique qui peut relever d'injonctions normatives qui renvoient au contrôle public. De même, si le non dépassement des objectifs établis à la COP21 à l'horizon temporel déterminé semble à première vue dessiner un scénario optimiste, cette norme pourrait être imposée *via* l'utilisation des armes.

#### ***3.2. Isolement vs. hyper-connexion***

Le fort localisme – qui revient dans un grand nombre de scénarii – a également été présenté comme pouvant, malgré des impacts positifs au niveau environnemental voire démocratique,

<sup>3</sup> Cette réflexion, d'abord absente, est abordée principalement au moment d'évoquer la place des politiques publiques dans la transition.

<sup>4</sup> Définie par Carol Farley Kessler dans ses travaux sur le langage et le féminisme comme un pragmatisme ouvert, un ensemble d'alternatives réalisables permettant de passer de l'utopie au réalisme.

constituer un frein au déplacement et donner à voir un monde déconnecté, parfois ressenti comme anxiogène. Pour résoudre la tension entre isolement et hyper-connexion, plusieurs groupes ont explicité les évolutions des modes de communication – catégorie qu'ils ont ajoutée à celles proposées –, et notamment du numérique qui pourrait devenir l'interface principale faisant le lien entre les individus ou servir de support à des formations (exemple des *Moocs*). Face à une réduction généralisée des moyens étatiques, l'aide financière étatique pourrait être concentrée dans ce domaine, permettant ainsi à l'État de conserver une fonction étatique sur l'ensemble de la population. L'importance accordée au numérique pose la question du risque de l'hyper-surveillance et de la collecte des données (également produites dans l'ensemble des nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables). Certains groupes ont également envisagé deux systèmes de « navettes » en parallèle : des navettes locales et régulières qui permettent de favoriser les échanges de savoirs ; des navettes ponctuelles, moins fréquentes, qui permettent des connexions à des échelles plus larges. Les échanges seraient moins nombreux mais plus forts en termes de densité et de contenu.

### ***3.3. Local vs. global***

Plusieurs remarques et questions ont porté sur l'articulation local vs. global. Comment déterminer ce qui relève du niveau local et ce qui peut être impulsé à un niveau global ? Comment penser cette articulation ? Ces termes « local » et « global » ne seraient-ils pas stériles et ne devraient-ils pas en ce sens être remplacés par d'autres ? Il est souvent possible d'imaginer une transition à un niveau territorial, sans qu'il soit certain que cette transition soit envisageable à un niveau global sans que l'ensemble du système ne soit remis en cause et ne change. Au vu de l'exigence démocratique qu'implique une transition en termes de ressources, d'énergie et de temps pour ceux qui s'investissent dans de nouveaux modes de fonctionnement, quelle capacité à diffuser ce modèle, à le transmettre et à favoriser son essaimage ? De plus, quel rôle de l'État dans cette transition ? Quelle gouvernance territoriale à différentes échelles ? Quelle interconnexion entre ces différentes échelles ? Comment être citoyen au-delà de son lieu de vie ?

### ***3.4. Une catastrophe nécessaire pour imaginer un futur « post-transition » ?***

Presque tous les futurs « post-transition » adviennent à l'occasion d'une catastrophe qui devient l'élément déclencheur de la transition – par exemple, l'explosion d'une centrale nucléaire conduisant à un débat et un référendum se prononçant pour la sortie du nucléaire. La transition a ainsi été couramment imaginée à travers une crise, une rupture, suivie d'une phase de stabilité permettant la reconstruction. L'intérêt exprimé n'était pas seulement porté sur les expérimentations mais sur comment penser une transition du système, c'est-à-dire une « transformation planétaire » (plus encore que « globale ») qui touche les individus de manière à la fois collective et intime.

L'une des idées suggérées a ainsi été une catastrophe environnementale aux fortes conséquences sur l'ensemble des vivants et un grand nombre de territoires, provoquant un moment de déstabilisation, en parallèle duquel la continuité des expérimentations ferait émerger une diversité de *concernements*. En émergerait une entité démocratique, les « États généraux des territoires », qui, après une année d'assemblée, aboutirait à la création d'une instance supra nationale : « Réseau des territoires » ou « Organisation des Territoires Unis », laquelle redéfinirait l'économie, le droit à partir de l'idée de commun.

### ***3.5. De nouvelles architectures institutionnelles ?***

Une réinvention des architectures institutionnelles a également été proposée afin de favoriser une meilleure articulation des échelles de l'action publique. À un niveau plutôt territorial, des

conseils de territoire regrouperaient des représentants des habitants, des représentants des territoires limitrophes et des représentants des absents (générations futures, animaux, etc.) avec un objectif de représentativité citoyenne. Au rôle aujourd'hui fonctionnel des collectivités territoriales, est ajouté un rôle davantage politique avec une plus grande autonomie dans la gestion des politiques locales. Une instance supra-territoriale serait la garante de l'équité territoriale. Il pourrait s'agir de l'État (ce point a fait débat, l'État étant considéré par certains comme la force et l'outil du capital), d'une fédération ou d'une confédération. Au niveau législatif, cela se traduirait par une loi de reterritorialisation des réseaux énergétiques et une loi portant sur les communs nationaux (pour une gestion collective des communs qui ne relèveraient pas des territoires).

### ***3.6. Les limites de l'exercice soulevées par les participant·e·s***

Sur la méthode : la flèche du temps linéaire proposée afin d'aborder la question des chemins de la transition a été globalement remise en question par les participant·e·s. Proposée comme un premier support, elle a fait l'objet d'une réappropriation particulière par chaque groupe, parfois découpée en axes thématiques ou liées aux différents milieux, parfois courbée voire abandonnée. L'idée a été pour les groupes de donner vie aux allers-retours, aux étapes buissonnantes, avec des accélérations, des décélérations, des rebonds, des expériences qui échouent, des cycles d'innovation, etc. Il a cependant été souligné que le changement ne signifiait pas nécessairement rupture : il peut aussi signifier renforcement.

Une autre limite de l'exercice se situe dans l'ethnocentrisme adopté *via* une vision globalement très euro-centrée voire franco-française. Cela peut s'expliquer tant en raison des archétypes proposés que d'une auto-situation des participant·e·s dans le milieu qu'ils connaissent le mieux. Une des dimensions proposées à plusieurs reprises afin de contrecarrer cette dynamique est l'évocation du thème de la migration, et plus particulièrement des migrants climatiques.

---

## **PARTIE 2**

### **Chemins de la transition. Discussions collectives**

---

Cette deuxième partie est consacrée à la discussion des six thématiques de l'appel à manifestation d'intérêt en groupes de travail suite à quatre interventions de « grands témoins ». Les termes mis en discussion relevaient d'une ambiguïté volontaire aux vertus créatrices. Il s'agit par exemple des concepts de fabrique participative, appropriation, processus, commun, transition, etc., par la suite rediscutés en grand groupe. L'idée a été de faire discuter les participants à partir du flou définitionnel de ces concepts afin de mettre en exergue les points d'accroche et de divergence produits lors des discussions.

Cette partie rend compte des deux sessions de discussion collective centrées sur les chemins de la transition articulés aux politiques publiques (1) et à l'agir environnemental (2). Après la retranscription des prises de parole des « grands témoins », le bilan de chaque groupe de discussion est présenté. Ces discussions se sont déroulées sous forme de « boule de neige » où, à partir d'une thématique donnée, les participants ont d'abord discuté en binôme, puis à quatre (en réunissant deux binômes) et enfin à huit (en réunissant deux groupes de quatre). Le bilan proposé ici s'appuie sur les prises de note des discussions à huit. Il rend donc difficilement compte de la richesse des échanges qui se sont déroulés au sein de chacune des « boules de neige ».

#### **1. Chemins de la transition et politiques publiques**

##### ***1.1. Les « grands témoins »***

###### **1.1.1. Les communs. Valérie Peugeot.**

En se référant à la pensée d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, les communs sont – pour faire très simple – trois choses :

- une ressource partagée, qui peut être aussi bien naturelle qu'informationnelle, c'est-à-dire aussi bien un champ, une forêt, qu'un logiciel ou une connaissance. Cette ressource échappe au régime de propriété classique et se voit attacher un faisceau de droits, une série de droits d'usage ;
- entre les mains d'une communauté, petite ou grande, de proximité ou déterritorialisée. Il peut s'agir d'une petite communauté composée de voisins autour d'un jardin partagé, ou mille cinq cents développeurs répartis à travers le monde, travaillant autour d'un logiciel libre ;
- gérée à travers une gouvernamentalité élaborée par cette communauté de manière à protéger la ressource contre les *free riders*, les passagers clandestins, afin de la faire fructifier, et éventuellement à la commercialiser (par exemple pour l'exploitation du bois dans une forêt).

Loin d'être nouveaux, les communs ont existé de tout temps. Entre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, s'est cependant opéré un « passage à vide » des communs, avant leur retour sur le devant de la scène qui s'explique par différentes raisons. Deux d'entre elles sont :

- le rôle du numérique, qui véhicule une ressource particulière, la connaissance ou plus largement l'information, que les économistes qualifient de « ressource non exclusive et non rivale », c'est-à-dire qui peut être partagée sans que le détenteur initial n'en



soit dépossédé, et constitue une candidate à la gestion en commun beaucoup plus favorable qu'une ressource matérielle. Cela ne signifie pas que toute ressource intellectuelle est nécessairement gérée en commun, mais que cela est beaucoup plus simple que pour une ressource matérielle. Avec les réseaux numériques, a en effet émergé toute une série de nouvelles communautés qui ont pu se créer et travailler de façon déterritorialisée *via* Internet. C'est l'exemple du logiciel libre ou de wikipédia, commun informationnel typique : il s'agit d'une ressource de connaissances qui n'est ni un service public, ni un service marchand, et qui est géré comme un commun. D'autres bases de données comme *open food fact* ou *open street map*, équivalent contributif et libre de *Google map*, peuvent être citées.

- le constat d'impuissance au moins partiel des formes de l'action classique que sont le marché et l'action publique à répondre à un certain nombre de grandes problématiques contemporaines dont, au premier chef, celle de la transition écologique. Cet « appel d'air » laisse une place à une autre approche, celle des communs.

Les communs nous aident-ils réellement à aller vers la transition ? Au premier regard, cela semble presque contre-intuitif quand on observe que la pensée d'Elinor Ostrom semble quasi intégralement consacrée aux communs locaux, comme la gestion des rizières en Indonésie ou le système d'eau dans la vallée de Los Angeles. Les communs peuvent-ils alors nous aider à penser autre chose que le local ou l'hyper-local ?

Tout d'abord, Ostrom elle-même avait commencé à se pencher sur la question climatique dans ses derniers écrits. Mais, au-delà de ce cadre théorique, les communs sont une source fructueuse pour nous aider à penser la transition. Tout d'abord parce que l'organisation en communauté de gestion d'une ressource partagée implique un travail de prise de conscience autour de cette ressource vectrice d'une nouvelle forme d'éducation populaire et ce faisant de responsabilisation. Par exemple, lorsque l'on cherche à réduire la consommation d'une ressource énergétique ou aquatique, une approche classique des économistes consiste à proposer l'individualisation de la facturation et éventuellement une variation du prix, de manière à toucher « *l'homo economicus* ». La gestion en commun d'une ressource est beaucoup plus inclusive : les communautés sont obligées de se poser les questions de sa provenance, de son mode d'assainissement et de recyclage, des éléments qui la composent. L'approche est beaucoup plus écosystémique et responsabilisante. Le commun peut donc en ce sens être un levier d'une forme de prise de conscience et de changement culturel. Par ailleurs, en période de crise de subsistance, comme celles que connaissent la Grèce, ou des pans entiers de population en Espagne et ailleurs, les communs sont aussi une forme de réponse *via* des formes d'auto-organisations comme « Les incroyables comestibles », des communautés qui s'organisent pour trouver des solutions alimentaires. Même chose du côté immobilier, les organismes fonciers solidaires (*Community Land Trust* en anglais) sont une réponse à l'inaccessibilité de l'achat dans les centres-villes, par un régime de propriété inédit, découplant foncier et bâti, et associant toute une série d'acteurs, au-delà de l'acquéreur.

De façon plus générique, Elinor Ostrom disait toujours qu'il n'existe pas un modèle unique des communs : les communs sont réinventés à chaque situation, chaque communauté, chaque ressource. On ne gère pas de la même manière un logiciel libre ou un four à pain partagé. Cette forme de plasticité des communs est très intéressante en période de transition, car la réponse unique n'est pas envisageable, et les communs participent de cette plasticité, de cette créativité dont nous avons besoin. Même avec des convergences et des lignes de force, il y a une multiplicité des formes de créativité. L'objet du dernier écrit d'Elinor Ostrom était précisément le caractère polycentrique dans cette gouvernamentalité qu'impliquent les

communs, qui nous obligent à penser et à coordonner différents niveaux d'actions, de l'hyper-local jusqu'au global, à les articuler différemment en fonction de chaque problématique.

Contrairement à un certain nombre de pensées totalisantes qui ont imprégné le XX<sup>e</sup> siècle, les communs n'ont pas prétention à être l'alpha et l'oméga, la réponse qui se substitue au marché ou à l'acteur public dans son intégralité. Il s'agit plutôt de penser la convivence entre les trois régimes, avec des possibilités d'hybridation. Un exemple très concret est la gestion des sels de Guérande : si les parcelles de sel sont des propriétés privées, l'ensemble du système d'irrigation est géré comme un commun et la commercialisation du sel est gérée par une coopérative. Cette hybridation se retrouve également dans le logiciel libre : la ressource code est un commun, mais les acteurs du logiciel libre inventent un modèle économique dans lequel ils commercialisent du service, de la formation, etc. Pour ce qui concerne l'articulation avec le secteur public, on voit également émerger des partenariats publics communs ou publics citoyens (PPC). Un archétype de ce modèle est identifiable à Bologne, ville qui a élaboré une charte des communs avec un collectif de citoyens qui constitue un cadre contractuel permettant à des communautés d'habitants de s'auto-organiser pour participer du *care* et de la transformation de leur ville. En parallèle, la ville les appuie, leur fournit un certain nombre de moyens, autorisant donc une véritable coproduction de la fabrique de la ville autour de ces communs.

Trois vents favorables soufflent sur les communs, pensés comme un des chemins de la transition :

- le phénomène de montée de l'acteur public local sur la scène internationale dans la prise en charge de la problématique de la transition, que ce soit avec des acteurs traditionnels de la ville (par exemple la ville de Paris qui s'inscrit dans une alliance de villes internationales prétendant répondre au changement climatique sans attendre, face à l'impuissance des États-Nations ; ou la Californie entrée en résistance écologique face au gouvernement fédéral) ou d'autres acteurs locaux porteurs de cette transition (par exemple les « villes en transition » ou le courant du nouveau municipalisme)
- la crise de la démocratie représentative, qui n'est pas nouvelle (en discussion depuis vingt-trente ans, mais plus forte encore ces dernières années) mais qui fait l'objet d'une prise de conscience d'un certain nombre d'acteurs du monde traditionnel de la politique. D'une part, dans un mouvement descendant, on observe un certain nombre d'acteurs publics mettre en place des processus de démocratie consultative, voire plus participative, par exemple autour des budgets participatifs. D'autre part, ces mêmes acteurs deviennent moins récalcitrants face à des formes d'action auto-organisées, ascendantes, ils craignent moins une forme de concurrence ou de délégitimation. L'hypothèse d'une convergence entre d'une part le mouvement consultatif descendant et d'autre part des initiatives ascendantes comme celles qui sont portées par les communautés des communs, devient plausible.
- les infrastructures numériques facilitent également l'émergence de nouvelles communautés épistémiques, productrices de nouvelles formes de savoirs, autour des sciences contributives, des savoirs nécessaires pour affronter la transition. Le numérique facilite également l'*open science*, l'*open access*, c'est-à-dire une large diffusion des savoirs. Cela ne va évidemment pas sans résistance, mais ces infrastructures numériques sont autant de plateformes permettant du partage de savoirs au sens scientifique, mais aussi du partage d'expériences. Une des problématiques auxquelles sont confrontés les « innovateurs de la transition » est en effet la mutualisation des expériences pour les rendre fécondes les unes aux autres et favoriser un passage à l'échelle. Le travail que porte la ville de Brest dans le cadre de la

préparation du « Forum des usages » en constitue un exemple modeste mais concret : la ville cartographie l'ensemble des initiatives du pays de Brest qui participent de cette transition démocratique, écologique et politique.

### 1.1.2. La recherche au ministère de la transition écologique et solidaire. Sylvain Rotillon.

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) est issu en grande partie du ministère de l'équipement, dont le tropisme vers les sciences humaines et sociales n'est pas vraiment le plus fort. Ce ministère a dans ses gènes profonds des thématiques d'aménagement du territoire, c'est un ministère d'action avant tout, qui porte des politiques fortes sur le territoire, des politiques globalement très sectorielles. Il est structuré par des grandes directions générales qui traitent des problématiques du logement, de l'eau, de la biodiversité, des risques, du climat : il s'agit d'une politique publique tournée vers l'action, la politique de recherche et de réflexion porte principalement sur l'action de façon plus globale. Cet héritage est en synergie avec des experts qui interviennent de façon efficace dans leur champ de compétence, une production de normes abondante, la mise en application des normes.

Mais cela se fait dans un monde qui a changé. L'État est moins fort, et donc moins efficace dans l'imposition des normes. Il rencontre des collectivités et des collectifs de citoyens qui se questionnent sur le sens de cette réglementation. L'acceptabilité sociale des normes est de plus en plus difficile à obtenir au moment où la production de normes est toujours plus abondante. Des rapports réguliers du Conseil d'État soulignent que la production de normes est non seulement plus importante, mais également que chaque norme elle-même est beaucoup plus volumineuse. De plus, ces normes s'accumulent : si elles se corrigent et se complètent, elles ne se substituent jamais vraiment aux normes précédentes.

Il existe cependant des signes d'optimisme. Nous nous inscrivons dans une difficulté d'action parce qu'existe une logique de silo qui ne pense pas la transversalité entre les différents champs disciplinaires, entre les différents domaines d'action et qui n'intègre pas suffisamment le jeu d'acteurs complexe dans lequel on est aujourd'hui. Cela conduit à une réflexion de plus en plus forte au sein du ministère, confronté à la difficulté de la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain, pas forcément parce que les normes sont mauvaises mais parce qu'elles sont mal comprises et/ou en conflit entre elles. Comment peut-on travailler sur l'acceptabilité de ces normes ? La meilleure mise en place des politiques publiques aujourd'hui reste l'objectif du ministère. L'idée n'est pas de chercher le consensus à tout prix, mais d'obtenir le meilleur compromis possible, un compromis socialement acceptable. C'est une véritable politique de rupture, qui n'est pas évidente pour tous : comment peut-on s'assurer que les interactions entre les différents domaines d'intervention du ministère sont prises en compte ? Il est nécessaire de réfléchir sur la façon de renforcer la transversalité à l'intérieur du ministère, et à l'intérieur même du service recherche composé de missions thématiques (transports, biodiversité, etc.).

L'introduction des sciences humaines et sociales questionne également la façon d'introduire les règles de gouvernance, de participation, dans nos modes de fonctionnement, et ce sans dénaturer nos missions premières. Il ne s'agit ni de rechercher un changement radical, du « consensus mou » ou de remettre en cause la démocratie représentative, mais de relégitimer l'action publique, la légalité, de permettre à la démocratie représentative d'être davantage en phase avec les attentes sociales.

La première réponse a souvent été la consultation, avec par exemple les enquêtes publiques pour lesquelles seulement quelques jours sont dédiés pour assimiler des documents

volumineux aux termes complexes. Dans les grands dossiers qui ont donné lieu à des impasses (comme Notre-Dame-des-Landes ou Sivens), toutes les procédures avaient été respectées et les citoyens consultés. Mais les bases sur lesquelles ces politiques publiques reposent n'ont pas été comprises ou acceptées. Ce n'est en effet pas seulement un problème de manque d'explication, mais souvent un problème d'absence de partage des enjeux qui sous-tendent les politiques publiques. C'est pourquoi il est nécessaire d'introduire une transversalité à la fois en interne, *i.e.* de travailler avec nos collègues sur les aspects thématiques au-delà de la logique purement disciplinaire, mais aussi à l'extérieur en associant de façon plus inclusive les citoyens qui seront *in fine* concernés par la politique publique. C'est un point qui commence à être bien intégré : des systèmes moins *top-down*, plus participatifs, sont mis en place. Cette élaboration des politiques publiques à partir de données partagées doit commencer dès le niveau de la recherche et nécessite une forme de participation et de partage, de la programmation de la recherche jusqu'à la mise en œuvre de ses productions.

Le programme Cit'in en ce sens permet une capitalisation dans la recherche participative qui va au-delà d'éléments au coup par coup et de projets individuels. La recherche participative est aujourd'hui pratiquée dans presque tous les domaines et un peu partout, mais elle peine à s'inscrire dans la durée, à disposer de processus institutionnels pérennes. Par exemple, sur la région Île-de-France, les partenariats institutions – citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) étaient des programmes de recherche citoyenne clôturés après un changement de bord politique de la région. Le travail fait en recherche participative comporte donc un enjeu fort de temporalité et de confiance entre ses acteurs. Ces changements de modèle demandent de pouvoir disposer d'une certaine temporalité, de créer une communauté, des rapports, des rencontres, des points de rendez-vous réguliers qui vont au-delà du projet. Le programme Cit'in est un élément contributif pour construire cette communauté et rejoint le message que nous portons : relégitimer les politiques publiques, relégitimer la légalité de plus en plus contestée, construire cette collectivité, cette communauté de recherche qui doit s'appuyer beaucoup plus largement, de manière beaucoup plus native, sur le partage entre l'expertise académique, l'expertise citoyenne et le décideur public pour qu'il puisse enfin s'appuyer sur quelque chose de beaucoup plus facilement applicable, effectivement mis en œuvre par la suite.

## **1.2. Discussions thématiques**

Trois discussions, sous forme de « boule de neige » se sont déroulées en parallèle, autour des thèmes suivants : les communs (1), l'appropriation citoyenne (2) et la fabrique participative (3). Lors du dernier temps de chaque « boule de neige » (entre 8 et 12 participants, selon les thèmes), une prise de notes a été réalisée, qui est présentée ici. Elle conduit à une mise en commun de questions ou à l'énoncé de principes d'action.

### 1.2.1. Les communs

- communs / biens communs / commun. Un mot valise pour des implications diverses ?
- comment cerner une frontière des communs ? Notamment les frontières géographiques et sociales (personnes concernées).
- un village relevant du patrimoine historique est un bien public mais est-ce un commun ?
- peut-il y avoir une délégation dans le commun ?
- l'appropriation des communs.
- la taille des communs.
- le modèle économique, juridique et motivation du commun.

- qu'est-il possible de qualifier de légitime en gestion commune plutôt qu'en gestion publique ?
- y a-t-il des qualités des communs, vraiment inatteignables par une gestion publique ?
- dans la gestion des communs, comment insister sur l'apport des concernés non spécialistes ?
- quelle place pour l'initiative individuelle dans un commun ?
- est-il souhaitable pour le fonctionnement des communs que les collectifs s'auto-organisent ? Dans les problématiques environnementales, il est rarement demandé aux agriculteurs, par exemple, de définir leur propre vision environnementale.
- notion de communs éphémères. L'arrivée d'une perturbation dans un territoire peut-elle constituer un commun provisoire lié à l'installation de cette perturbation ? Exemple de l'installation d'une éolienne, qui révèle un commun latent, potentiel, éphémère, menant à différentes règles de gestion et valorisation.
- les politiques publiques peuvent-elles constituer le garant de la cohérence, de l'équité entre les communs ?

### 1.2.2. L'appropriation citoyenne

La polysémie du terme « appropriation » permet une réflexion fructueuse en termes de catégories opératoires, ce qui se traduit par l'énoncé de principes d'action plutôt que de questions de recherche. Il s'agit alors de ne plus voir l'appropriation seulement comme un élément ascendant ou descendant, mais de la questionner dans un double mouvement antagoniste.

- la loi. Quelles modalités de l'appropriation ? La propriété, le droit, la légalité. Appropriation des moyens de production.
- la réalisation sociale. Dimension sociale de l'appropriation, *via* la connaissance et l'animation coopérative : comprendre pour maîtriser et agir.
- l'appropriation collective d'un espace : nécessité de règles communes (ne renvoie pas à des appropriations sauvages justifiées) et d'un lieu/espace public.
- l'appropriation d'une politique publique : comprendre et en être acteur.
- sortir du déni de la nécessité de faire une transition.
- la transition comme mise en récit. Donner de la place à des récits autres que ceux de l'angoisse, la peur ou la menace : identifier les groupes résistant à la menace et leurs arguments intrinsèques.
- faire siens les pratiques et les enjeux.
- être moteur dans l'alimentaire et l'écologie.
- rôle du désir dans la prise d'autonomie et la sortie de la subordination (*via* le travail hétéronome).
- (ré)appropriation.
- sens décisionnel dans le cadre de la transition.
- critique du jury citoyen.
- appropriation de la transition comme première médiation pour faire chemin (médiation entre les différents collectifs).

### 1.2.3. La fabrique participative

- quels indicateurs d'efficacité des politiques publiques pourraient être co-construits par des groupes multi-acteurs à différentes échelles et en remontant des dynamiques des territoires ?
- comment évaluer la participation ?
- quelle stratégie de la fabrique participative ?

- fabrique d'une participation, du processus d'expérimentation qui permettrait la transition.
- quelles conditions pour qu'une fabrique participative contribue à la transition ?
- fabrique de la participation « dirigée » vers la transition ? La fabrique participative ne produit pas nécessairement de la transition. Elle n'est pas forcément vertueuse. L'animation, le processus démocratique ne garantit pas l'objectif vertueux.
- qui participe ? Qui commande et qui anime les procédures ? Il est intéressant d'associer les individus opposés au projet. Il faut aller chercher les publics silencieux qui ne se déplacent pas et pourraient bénéficier du projet.
- comment éviter l'accaparement ? Comment faire pour que les parties concernées participent de cette transition ? Qui détermine qui sont ces individus ?
- la fabrique participative doit être contextualisée, indexée à la transition.
- il est difficile de séparer le contenu et la manière de faire l'animation.
- la fabrique ne peut fonctionner que sur des territoires, dans du concret, des objets, avec les individus.
- il est posé comme hypothèse que la participation va chasser les cavaliers solitaires. Elle peut aussi être l'occasion de manipuler un collectif.
- à quelles conditions se protège-t-on de ces déviations ?
- quel est l'objectif de la participation ?
- les acteurs concernés n'ont pas forcément l'impression de l'être. Les individus sont-ils là parce qu'ils sont concernés, mandatés, affectés et donc légitimes ? Il y a des outils issus de la recherche action participative pour cartographier les positions des acteurs.
- exemple du budget participatif de Paris, qui permet une participation à distance. Critique par rapport aux méthodes d'animation utilisées et à la formation des animateurs qui peuvent manipuler. Critique par rapport à la prise en compte des contradictions. Il y a des enjeux environnementaux qui sont à l'origine de tensions particulières qui nécessitent de trouver un mode de communication.

## **2. Chemins de la transition et agir environnemental**

### ***2.1. Les « grands témoins »***

#### **2.1.1. L'agir conflictuel. Lydie Laigle.**

Je vais centrer mon intervention sur deux aspects mis en avant par le programme Cit'in – l'agir environnemental et la mise en mouvement de la transition – en les analysant sous l'angle de la résistance et de l'émancipation, deux notions qui me semblent pouvoir aider à caractériser les horizons démocratiques des chemins de transition :

- comment caractériser l'agir environnemental ? Par rapport à cet agir environnemental, quels sont les enjeux démocratiques des chemins de transition ?
- qu'est ce qui « fait mouvement » dans la transition, notamment ce qui contribue à la mobilisation des citoyens, à leur implication dans des changements de pratiques de vie en relation avec les milieux ? Quels sont les horizons démocratiques de cette mobilisation, du rapport du citoyen au politique ?

#### ***a. L'agir environnemental***

Par rapport au texte de l'AMI, un point intéressant à explorer est : comment l'agir environnemental s'appuie sur une résistance et peut mettre en scène une émancipation ? Ce peut être une résistance à des projets d'aménagement ou d'infrastructure (par exemple Notre-Dame-des-Landes), à des trajectoires économiques. Mais ce peut être aussi une résistance à une confiscation d'un monde vécu, à des ruptures ontologiques, dans les

manières d'être et d'agir avec les milieux et de vivre en société. Ces résistances multiformes, faites d'oppositions, mais aussi de propositions signifiantes et agissantes d'alternatives, ne caractérisent-elles pas l'agir environnemental de la transition ?

Ainsi, il ne faut pas oublier que l'émergence des alternatives concrètes prend sens dans la résistance à des modes de production et d'aménagement, la conflictualité sur les usages et la transformation des milieux, parfois la dénonciation des injustices environnementales. Or l'une des formes d'expression de cette résistance est l'émancipation politique et l'implication des citoyens dans l'expérimentation des alternatives. Ces alternatives expriment d'autres manières d'exister dans les milieux naturels et construits, de composer les milieux humains et non humains, de produire des territoires existentiels, en se reliant différemment aux autres et à l'environnement. Cette émancipation se traduit donc par la quête d'une citoyenneté environnementale passant par la revendication d'un droit d'expression et d'analyse critique sur le devenir des milieux et aussi l'exercice d'un pouvoir d'agir citoyen sur ces milieux. Ces deux facettes de l'émancipation (réflexivité et production discursive ; agir citoyen dans les expérimentations et la mobilisation) caractérisent l'agir environnemental.

Ce sont là des facettes de l'agir environnemental qui sont à travailler ensemble :

- être en *résistance*, en conscience des méfaits environnementaux, en réflexivité des atteintes économiques et anthropiques portées aux milieux, en alerte et en vigilance des abus et préjudices subis (les lanceurs d'alerte sont des exemples de cette vigilance citoyenne) ;
- co-produire des *alternatives* dans les manières de transformer les milieux, de les aménager, de les régénérer, de les intégrer dans la refonte des modes d'existence, mais aussi de se mobiliser.

#### *Les enjeux démocratiques de l'agir environnemental*

Les enjeux démocratiques sont à resituer dans ces contours de la résistance et de l'émancipation, liant une plus grande réflexivité sur les controverses environnementales et une mobilisation dans la proposition d'alternatives. L'un des enjeux démocratiques est de mettre en dialogue les différents récits sur le changement environnemental, de les rapporter aux expériences vécues avec les milieux, d'ouvrir des espaces de médiation entre les savoirs citoyens et les savoirs experts, plutôt que de les laisser s'opposer dans les confrontations sociales sur les projets et les initiatives. Or les politiques publiques ne sont pas encore totalement préparées à créer les conditions démocratiques qui favorisent un dialogue entre les différents récits, expériences et savoirs : d'une part, les savoirs citoyens qui renvoient à la mémoire des lieux, aux pratiques ordinaires et aux relations subjectives aux milieux ; d'autre part les savoirs scientifiques et d'expertises plus instrumentés et spécialisés qui s'interrogent finalement peu sur les conditions éthiques de leur production et l'influence politique qu'ils exercent. Avec la complexification des questions écologiques, les politiques publiques perdent en partie leur faculté de jugement sur les enjeux humains concernés. Elles peuvent se trouver insuffisamment armées face au pouvoir de communication des lobbies ou bien ne pas reconnaître les apports démocratiques des formes prises par l'agir environnemental à la fois plus réflexif et pragmatique. De ce fait, la contribution de l'agir environnemental à la transition peut rester marginale, si ces conditions démocratiques du dialogue, de la médiation, du pluralisme des valeurs, de la faculté de jugement et de l'éthique ne sont pas réunies.

#### *b. Ce qui fait mouvement dans transition*

Quand on analyse les mouvements en transition, par exemple « Alternatiba » ou les « Villes en transition », on retrouve toujours ces deux registres de l'agir environnemental : résistance et émancipation autour de la réflexivité et des alternatives concrètes. Ce qui fait mouvement,

c'est bien cette production conjointe et interactive : de la montée en compétence réflexive à la pertinence des alternatives proposées ; de l'agir collectif au renouvellement de la pensée. La mise en mouvement de la transition émane de cet enrichissement réciproque entre la production de récits, de valeurs et de savoirs et les alternatives concrètes menées. Cet enrichissement est d'autant plus intense, que des « causes communes » peuvent émerger grâce à un apparentement des situations vécues ou bien à des interrogations similaires qui sont réunifiées autour d'un agir collectif ou en réseau. Le renouvellement corrélatif des récits et des interprétations des enjeux écologiques, des pratiques ou expériences aux milieux et des subjectivités en jeu, met en mouvement la transition et interpelle l'action publique. Cette interpellation est d'autant plus vive qu'elle relève d'une exploration à la fois cognitive et agissante qui s'appuie sur la relation aux milieux pour fonder un autre vivre en société. La transition citoyenne révèle cette résonance entre un agir environnemental et des possibilités plus amples de recomposer les pratiques de vie et les modes d'exister en société.

Il est extrêmement intéressant de voir que ce qui fait mouvement, c'est cette articulation qui donne d'ailleurs un sens sociétal à la transition. Les gens s'affilient sur un pouvoir d'agir, une possibilité offerte à la citoyenneté environnementale, dans laquelle il est possible de faire bouger les lignes, mais aussi de donner sens à l'action. L'affiliation au mouvement se réalise donc par rapport à une production de sens par le collectif. La production de savoirs et de récits alternatifs émane des pratiques alternatives sur les milieux, directement sur les lieux (blocage d'une usine toxique, une zone à défendre, etc.).

La question de la mobilisation renvoie également à celle de la justice environnementale dans la transition : résister à une perte de la souveraineté environnementale des peuples sur l'eau, la terre, les écosystèmes, résister à une faiblesse démocratique qui accorde peu la possibilité aux êtres humains de contribuer à la transformation de leur lieu de vie, résister à une confiscation des droits territoriaux des peuples autochtones ou exprimer ce qui nous lie au milieu. Cette mise en mouvement est finalement une forme d'expression de la justice environnementale. Autrement dit, la transition citoyenne peut rendre compte d'une autre conception de la justice environnementale plus participative. C'est en ce sens qu'elle interpelle le politique.

### *Les horizons démocratiques*

Dans cette mise en mouvement où les collectifs recréent des communautés de pratiques, le rôle du tissu associatif et des organisations non gouvernementales (ONG) est important. Il peut s'agir de tissus associatifs co-constitués par le mouvement citoyen de transition. Cela signifie que les formes d'action collective évoluent. Le mandat et la représentativité ne sont pas les seules formes d'action collective. Le groupe décide de l'éthique de la participation en même temps que des valeurs attachées aux finalités de l'action. Il existe donc des formes auto-organisatrices d'association citoyenne qui se multiplient, essaient dans d'autres territoires, se ramifient par le local, acquièrent une portée ou une aura globale, et gagnent ainsi en légitimité auprès de l'action publique. Les villes en transition sont passées de cent à trois cents puis à mille dans le monde en se maillant en réseaux d'expériences et d'expérimentations. Les citoyens se connectent à ces réseaux trans-locaux. En se réappropriant la relation aux milieux, les collectifs de citoyens et d'associations acquièrent une légitimité et gagnent en influence politique d'autant qu'ils parviennent à inscrire leurs initiatives dans des réseaux d'acteurs locaux.

La portée démocratique réside dans le fait de faire vivre une diversité de relations aux milieux, d'explorer de nouvelles possibilités d'alliances entre humains et non humains, de co-construire des ontologies aux milieux qui aident à bâtir des territoires existentiels soutenant



des formes plus coopératives de vie. La difficulté pour la politique publique est d'être à l'écoute de cette diversité de relations subjectives et expérientielles aux milieux qui entrent en confrontation avec des pratiques et des savoirs plus institués. La reconnaissance publique des apports des mobilisations citoyennes implique de rendre légitimes ces formes d'expression plus subjectives mais aussi territorialisées d'un ensemble de valeurs et de pratiques alternatives dans lesquelles le lien social retrouve une place déterminante.

Pour conclure, je voudrais aborder la question : qu'est-ce que la transition dans le monde de la recherche ? Puisqu'il existe des confrontations sur les controverses environnementales, nous sommes nous-mêmes pris dans ces rapports d'appropriation et de confiscation des savoirs et de partage des connaissances produites. En tant que chercheurs, en fonction de ce que nous nous autorisons à dire, nous pouvons être interpellés et jouer un rôle contributif dans la transition. C'est pourquoi le conflit et la confrontation sociale sur les savoirs sont extrêmement importants. La transition du monde de la recherche est donc à ne pas oublier : quels modes d'action collective nous, chercheurs, mettons-nous en place pour proposer des alternatives à des formes hégémoniques de production des savoirs et des controverses environnementales, et ainsi contribuer à une transition sur la transformation des milieux ? Comment constituer un collectif et comment auto-produire nos manières de travailler ensemble – c'est ce que font les collectifs de transition – pour être dans la coopération et non pas dans la compétition, et pour identifier notre production collective par rapport à des enjeux de transition qui sont autres que notre propre compétition ?

### 2.1.2. L'agir environnemental. Rémi Barbier.

Deux questions principales sont à poser :

- d'où venons-nous ? Comment cette question de l'agir environnemental a-t-elle été posée et s'est-elle développée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ?
- où allons-nous aujourd'hui avec ces nouvelles modalités dont on voit le foisonnement qui sera central dans le cadre de notre programme de recherche et de nos activités ?

Au risque de caricaturer, nous venons du « petit geste pour l'environnement » dans de multiples domaines, et au moyen d'une ingénierie sociale progressivement étoffée, développée. Nous avons ainsi assisté successivement au déploiement de la communication persuasive, engageante, et plus récemment de toute la réflexion autour des incitations à mettre en place pour modifier les comportements. Ce qui a été emblématique de ces petits gestes pour l'environnement est le tri des déchets. De cette première vague de transformations et de réflexions autour de l'agir environnemental, nous avons appris au moins trois leçons :

- l'importance de la durée, de la temporalité de ces transformations même lorsqu'il s'agit d'une cible finalement relativement modeste comme le tri des déchets ménagers : il a fallu vingt ans d'efforts relativement continus avec des moyens, des mobilisations d'argent, d'incitations, de facilitateurs humains (les « ambassadeurs du tri »), etc. Cela a pris du temps, ce n'est pas encore complètement achevé, mais on peut dire qu'il y a eu un basculement, la formation de nouvelles normes sociales, ce qui signifie que c'est tout à fait possible, à condition d'y mettre le temps et les moyens.
- une capacité d' enrôlement du secteur industriel dans cette transition, d'autant plus forte qu'il est exposé à une menace crédible d'intervention réglementaire s'il ne bouge pas. L'exemple du tri des déchets des emballages ménagers est très illustratif à ce sujet : c'est parce qu'il y avait une menace crédible de Directive européenne qui aurait pu aboutir à leur transférer l'intégralité du financement de la gestion des déchets d'emballages (« modèle allemand ») que les industriels français se sont mobilisés

volontairement pour proposer un « modèle français » incluant une participation financière de leur part. À partir de là, ce partage du financement entre les industriels et les collectivités a évolué au fil de négociations difficiles, et aujourd'hui le secteur industriel finance près de 80% du coût de collecte et de tri des déchets d'emballages.

- la capacité des pilotes de l'action publique à conduire dans la durée ce changement en explorant un certain nombre de solutions. En prenant cet exemple du tri, il y a eu des programmes expérimentaux tout à fait explicites avec des appels à propositions. Différentes configurations de collecte, de tri... ont été testées, donnant lieu à la fin à un certain nombre de modalités et de préconisations qui s'inscrivent dans le répertoire d'action des collectivités. Cela illustre un fonctionnement en cycles d'exploration puis de généralisation voire de prescription.

Ce que nous avons également appris est que cette focalisation sur les « petits gestes pour l'environnement » est très critiquable : cela risque en effet d'entraîner une forme de dépolitisation et d'approche très gestionnaire des questions environnementales. Nous avons aussi découvert qu'il y avait peu de réflexion, peu de débats sur la manière dont les comportements qui faisaient l'objet d'une volonté de changement étaient ciblés : pourquoi le tri des déchets ménagers et pourquoi pas des comportements ou des pratiques de mobilité, de consommation beaucoup plus impactants pour l'environnement ? Il y a eu peu de délibérations là-dessus.

Que se joue-t-il aujourd'hui autour de ces problématiques d'innovation sociale, de démocratie du faire et de coopération ? Cela signale sans doute une brèche, une ouverture dans le quasi-monopole dont bénéficient jusqu'à présent les mondes du marché et de la politique dans leur capacité à recomposer en permanence le monde commun avec un flux d'innovation. Cette fois-ci, il existe des innovations, des transformations qui n'émanent plus du marché ou de la politique mais, pour aller vite, du monde social, de la société civile, avec des conséquences et des effets intéressants.

Il est probable en effet que ce nouveau flux d'innovations, de transformations cible des pratiques qui ne soient pas les mêmes que les pratiques ciblées par la méthode plus descendante pratiquée antérieurement. Il est également quasiment certain que ces innovations seront construites sur d'autres équilibres entre le technique et les transformations sociales, avec un usage différent de la technologie.

Ce sera également des transformations qui – en faisant référence aux travaux de Joëlle Zask sur cette démocratie du faire, du faire ensemble –, permettront peut-être de faire émerger des subjectivités d'un autre type que les subjectivités individualistes modernes, des subjectivités dont l'enrichissement se construit parallèlement à celui du collectif au sein duquel elles émergent. Il y a une forme de co-construction, de co-production de subjectivités qui, enrichies, augmentées, enrichissent aussi le collectif.

Trois derniers points de vigilance sont également importants :

- comment faire pour que ces innovations ou transformations ne restent pas des isolats ? C'est toute la question du changement d'échelles.
- comment faire pour éviter d'aller vers des sociétés fragmentées ? C'est le risque d'injustice qu'évoquait Lydie Laigle. En prenant l'exemple de l'alimentation, il est possible d'imaginer des consommateurs ou des habitants qui produisent leur nourriture de qualité, des habitants qui achètent du bas de gamme et des habitants qui achètent du haut de gamme.

- comment reconnecter ensuite ces transformations issues de la société civile aux univers du marché et de la politique ? Il peut y avoir des reconnexions qui peuvent être subies – quand il y a un emparement d'un certain nombre d'initiatives par le marché ou par le politique au risque que cela échappe à la philosophie de leurs initiateurs – ou des reconnexions choisies, lorsque les innovateurs s'efforcent d'être repérés et d'institutionnaliser leur innovation, avec d'autres risques à envisager.

## 2.2. Discussions thématiques

Des discussions sous forme de « boules de neige » se sont déroulées en parallèle, autour des thèmes suivants : la portée démocratique (deux « boules de neige ») (1), la citoyenneté environnementale (une boule de neige) (2) et la temporalité de l'agir environnemental (une boule de neige) (3). Lors du dernier temps de chaque « boule de neige » (entre 8 et 12 participant·e·s, selon les thèmes), une prise de notes a été réalisée, qui est présentée ici. Elle conduit à une mise en commun de questions ou à l'énoncé de principes d'action. Lors de la discussion générale, la différenciation entre portée démocratique et citoyenneté environnementale a été questionnée.

### 2.2.1. La portée démocratique

#### a. « Boule de neige n°1 »

- Une crise de la représentativité et non une crise de la démocratie.
- Question des minorités, des « non-participants », *i.e.* de ceux qui ne peuvent pas ou ne savent pas s'exprimer ou participer, voire ceux qui participent sans pouvoir prendre une place plus dominante. Que signifie la non-participation de certain·e·s ? Focalisation sur les parties prenantes, *i.e.* les citoyens actifs dans la démocratie participative. Nécessité de parler aussi des minorités : quelle voix des citoyens non engagés, *i.e.* ceux qui ne participent pas à la démocratie participative ? Les abstentionnistes ne se sentent pas représentés : que devient leur voix dans la contestation possible de la décision prise ? L'instance de participation est-elle légitime par rapport à ceux qui ne participent pas ?
- Questionnement autour de la terminologie de « minorité ».
- Institutionnalisation des catégories. On se saisit des citoyens participants détachés de leur milieu et mis au format archétypal, en tant qu'habitant par exemple.
- Laisser la possibilité de la contestation de la participation. Question de la mobilisation contre et pour. Les « invisibles », contre certaines formes d'agir.
- Même dans les instances de discussion, des voix sont plus fortes que d'autres.
- Question de la formation des citoyens.
- Changement des pratiques, possibilité insidieuse de prise de contrôle par des lobbies.
- Les agir citoyens doivent nourrir l'action publique et non se développer en concurrence : importance de la pluralité.
- Une fois que les institutions font une place aux contestataires, perte totale de développement des expérimentations et de leur portée démocratique ?
- Agir environnemental en contradiction avec la question de la démocratie.
- La transition écologique peut-elle amener la 6<sup>e</sup> République ?
- Existence/création d'objets en commun : portée démocratique comme capacité de transformation sociale.

Proposition de synthèse :

1) Question de la trajectoire des problèmes et des pratiques à travers leur conflictualité. En fonction des configurations, groupes et minorités différents. La portée démocratique peut être saisie dans certaines configurations mais reste extrêmement dynamique.

2) Évolution des formes de citoyenneté. Portée démocratique : pluralité des présents/participants et des visions du monde.

3) Justice cognitive : inclusion des différentes formes d'énonciation des discours, des connaissances, reconnaître ceux qui ont un discours différent ou qui n'ont pas la capacité discursive traditionnellement reconnue.

b. « Boule de neige n°2 »

- Sur le terrain, les initiatives locales se font souvent hors, voire contre l'État.
- Dans le cadre d'une transition écologique, nécessité d'actions spontanées de citoyens.
- Expérimentation = innovation. Comment faire ensuite pour que cela ait une portée, c'est-à-dire une connexion ? Comment se connecter ? Ce peut être par rapport à une même cause ou à d'autres causes : essaimages, apprentissages.
- En quoi est-ce démocratique ? Dans quelle mesure les citoyens restent maîtres de leur expérimentation ?
- Portée politique : faire en sorte que l'État encourage les initiatives locales, ou plutôt territorialisées (*i.e.* en plusieurs lieux).
- L'action sur l'État passe par une action sur les lois (capacité à légiférer).
- Comment le local peut-il agir sur le global ? En retour, comment le global peut-il redonner du sens et redistribuer ce sens à l'échelle des territoires (double mouvement) ?
- Parler au pluriel : n'y a-t-il pas *des* formes de démocraties ?
- Le *local* n'est pas nécessairement une catégorie pertinente. Les initiatives peuvent être « pluri-centrées » : absence de lien automatique entre « citoyen » et « local », car une initiative locale ne sera pas délocalisable (ou pas nécessairement).
- Comment porter un regard analytique sur l'ensemble de ces expériences pour leur donner du sens, leur permettre de monter en généralité ? Dans le cadre de la recherche, il peut être difficile de mettre en cohérence ces expériences, pour faire remonter ces savoirs à l'État.
- Point de tension : certaines situations d'expérimentation citoyenne ne peuvent pas être généralisées et soulèvent de vrais enjeux de standardisation. Comment prendre en compte la pluralité des actions sur le terrain, *i.e.* les émergences citoyennes, et l'incitation qu'elles peuvent avoir sur le corps étatique, sachant que ces expériences sont singulières, ne sont pas standardisées ? Comment mettre en cohérence ces questions sur le plan analytique de la recherche ? Maintenir la standardisation ? Maintenir la pluralité ? Est-ce une tension indépassable ? Nécessité de créer des catégories analytiques opératoires. Il faut du pragmatisme dans l'approche de ces dispositifs sur le terrain. Il ne faut pas nécessairement vouloir normaliser, chercher un modèle universel, mais articuler des orientations générales et des applications locales qui tiennent compte des spécificités du terrain.
- Rapport démocratie participative / démocratie représentative. Question du *mandat* : beaucoup d'associations disent « je parle au nom du citoyen », mais qui les a mandatées ? Ce mouvement citoyen est-il plus représentatif que les « représentants » ? Les associations sont-elles légitimes ? Par exemple la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) est-elle légitime à représenter le monde agricole ? Ces associations ou syndicats représentent-ils un intérêt *général* ?
- Question des échelles : comment articuler initiatives citoyennes et niveau plus général ?
- Quel est le sens de « portée démocratique » ? La capacité à légiférer ? Pas seulement. Quels effets peuvent avoir les initiatives locales sur les délais d'action à une échelle plus globale ? L'État a peut-être pour mission de veiller à une *équité* entre les territoires (distribution de l'eau, par exemple). Un rôle de la démocratie représentative est également pour l'État de porter des visions sur le long terme, et donc d'articuler des échelles temporelles plus individuelles qui relèveraient davantage du court terme. Mais,

dans les faits, cette bipartition peut être contestable : le local relève du souci d'un espace *vécu*, sur lequel on reste.

- Comment définir le terme même de portée dans le sens où il peut être pluriel et être interprété différemment par les organismes étatiques et par les citoyens ? Faut-il créer des indicateurs au service d'une démarche de qualification compréhensible qui puisse mettre en cohérence l'ensemble des acteurs là-dessus ?

### 2.2.2. La citoyenneté environnementale

- La citoyenneté se construit, elle ne peut pas se décréter. L'action publique tend pourtant à décréter la citoyenneté (exemple de la « convocation » par le pouvoir public à l'action citoyenne à l'occasion d'un forum public). En effet, quand les politiques publiques sont dans la participation et qu'elles souhaitent maximiser le nombre d'individus dans des collectifs délibératifs, elles convoquent les citoyens comme s'ils existaient déjà, comme s'il y avait déjà une citoyenneté partagée, qu'on naissait citoyen, et comme si tout intéressait tout le monde tout le temps. C'est extrêmement indélicat par rapport à ce qui est observé sur le terrain : une citoyenneté processuelle qui se construit, non statique, qui n'existe pas *a priori*.
- Les expériences de terrain montrent le caractère processuel de la citoyenneté environnementale, mais encore son caractère intermittent, c'est-à-dire que les individus pouvaient s'engager, se mobiliser sur certains sujets qui leur tiennent à cœur, qu'ils ont envie de résoudre ou sur lesquels ils ont envie d'apporter quelque chose, et puis se retirer de la scène collective à d'autres moments où les sujets ne les intéressent pas. Tout le monde ne participe pas tout le temps. On ne peut pas être tout le temps citoyen, on est citoyen « intermittent », ou « en veille » parfois. Par exemple, le sujet des terres agricoles est considéré d'intérêt général, mais ne mobilise en réalité que l'action publique des acteurs intermédiaires, des institutions et des habitants proches. Il doit y avoir une liberté pour le citoyen. L'individu peut se sentir concerné selon l'impact observé, il peut s'impliquer de manière spontanée ou en résistance. La puissance publique peut également engager, stimuler.
- Plusieurs manières de qualifier la citoyenneté : consentements, réponses à injonctions, devoirs, droits à se réunir, droits d'initiative, *empowerment*, revendications. Il ne s'agit pas seulement d'une citoyenneté active de revendication environnementale mais également d'une citoyenneté environnementale passive, c'est-à-dire le fait que le citoyen accepte de répondre aux injonctions plutôt descendantes. C'est aussi « être un bon citoyen environnemental ». La citoyenneté environnementale doit exprimer un pluralisme des valeurs et des manières d'agir. Ce qui peut faire injustice est la non reconnaissance de la diversité des valeurs et des manières d'expression, d'agir avec le milieu, qui sont plurielles. Tous types de citoyenneté environnementale : consommateur / voyageur / actionnaire, etc.
- La notion de citoyen fait référence à un collectif, le civique peut être individuel. Pour forger le citoyen, l'éducation doit être émancipatrice. Il doit exister des systèmes de sensibilisation à l'école, avec un mode d'éducation qui apprend à s'engager. Problème du rapport citoyen aux experts (ceux institués / ceux qui sont dans l'action et sont dits experts) et à l'institution.
- Trajectoires de pratiques à partir d'individus s'inscrivant dans un collectif. Éventail de pratiques et de valeurs qui se transforment. L'implication individuelle dans un collectif (exemple des AMAPs) permet de percoler vers d'autres actions. Un habitant devient difficilement un citoyen sur tous les sujets environnementaux mais le passage au collectif peut le permettre.

- Les pouvoirs publics doivent être garants de la citoyenneté environnementale. Cela interroge en amont le système de la démocratie représentative mais aussi délibérative.
- L'État doit jouer un rôle de garant et veiller à l'équilibre ou à la complémentarité entre justice environnementale et justice sociale.
- En n'intégrant pas la question de l'emploi à celle des politiques de la citoyenneté environnementale, l'expression de la citoyenneté environnementale est limitée aux catégories sociales professionnelles favorisées (CSP +). *Mais* (contrepoint), la citoyenneté doit-elle être le lien privilégié vers la création de l'emploi ? Les individus vont-ils basculer vers l'environnement s'ils ne gagnent pas du temps et de l'argent ? Exemple du *repairing London* : en proposant de l'emploi aux jeunes des quartiers défavorisés de Londres, les questions environnementales ont fini par s'installer.
- Il est essentiel de laisser de la place aux pratiques extra-environnementales du constructif.

### 2.2.3. La temporalité de l'agir environnemental

- Le temps comme cadre d'analyse
- Le temps comme outil de l'action
- Le temps comme problème à démêler

Le temps de l'agir environnemental peut s'analyser à l'échelle du changement individuel, mais il est également au croisement de deux temporalités : menace crédible / réponse possible. On joue sur le temps mais le temps nous menace.

À l'échelle de la personne, quelle est notre capacité à transiter ?

Utilisation du temps long de l'histoire du récit mémoire et de la prospective. Tissage dans le temps, dans les conflits, dans les territoires.

Question de la confiscation du temps par le salariat, la transition pouvant être une manière de dépasser cette difficulté. Le temps se confisque et se prend. Cette notion est subjective et en même temps très normative. On parle de temps perdu, mais on pourrait parler des temps gagnés, masqués.

La temporalité d'agir peut être immédiate, il suffit parfois d'arrêter un processus. Qui doit prendre le temps ?

Il faut tenir compte de l'agir environnemental dans le passé pour se projeter dans l'avenir.

L'agir environnemental intègre les effets différés et l'incertitude de l'action.

Le terme de transition ne doit pas nous enfermer dans une trajectoire unique.

La transition écologique implique une nouvelle forme de temporalité. Par exemple, sa temporalité diffère des temps industriels ou agricoles qui sont basés sur une temporalité cyclique.

Reposer la question du temps plus généralement aussi : on ne parle jamais du temps de l'enfance, du temps scolaire, du temps de la formation dans la transition.

---

## **PARTIE 3**

### **Quelles pistes pour la recherche et pour l'action ?**

---

Cette troisième partie est consacrée à la session finale de l'Atelier de réflexion prospective. Les trois problématiques proposées (quelles conceptions et définitions de la transition ? Quels maillages des expérimentations citoyennes de la transition ? Quelles articulations des expérimentations citoyennes et des politiques publiques ?) ont fait l'objet de panels mouvants distincts, offrant à chaque participant la possibilité d'intervenir et de dialoguer avec les interventions précédentes. Cette partie ne reprend pas la chronologie des interventions, mais présente de manière thématique les prises de parole des participants (symbolisées sous forme de paragraphes distincts).

#### **1. La transition comme mise en mouvement**

L'exercice prospectif relatif au futur « post-transition » pose la question en supposant que la transition se définit comme un changement d'état et qu'il serait dès lors possible de parler de moment « post-transition ». Nécessaire pour l'exercice, cette conception de la transition est cependant problématique : si la transition est parfois conçue comme un changement d'état, elle peut également se concevoir comme un chemin, une mise en mouvement. Ce point est important et nécessaire à interroger lorsque son objet de recherche est la transition écologique. En effet, il porte à considérer le concept de transition de manière assez différente. Par exemple, la « collapsologie » traduit bien l'idée de changement d'état, avec un effondrement qui peut durer plusieurs dizaines d'années suivi d'une renaissance (voir la tribune d'Yves Cochet dans *Libération* du 23/08/2017, « De la fin du monde à la renaissance en 2050 »). Au contraire, en adoptant la conception de la transition comme chemin, comme trajectoire, la question soulevée devient la suivante : comment une mise en mouvement s'opère, comment dessine-t-elle une pluralité de chemins ? En effet, plus qu'une mise en mouvement, il s'agit de mises en mouvement à différents endroits, sur différents objets, à différents moments. Cela fait écho à l'idée de citoyenneté intermittente, une forme de *concernement* qui n'est pas tout le temps mobilisée. La flèche du temps également proposée lors de la poursuite de l'exercice prospectif suggérerait une conception fonctionnaliste de la transition (changement d'état, avec une seule direction), qu'il est tout à fait possible de remettre en cause. Il est nécessaire de questionner ces conceptualisations de la transition, y compris quand il s'agit de conceptualisations multi-niveaux, multi-acteurs (schémas de Geels et Loorbach). Cela reste en effet un objet de recherche en tant que tel de comprendre comment articuler une conception de la transition à une ou des conceptions de l'agir citoyen.

Si on parle de changement d'état en se référant au concept de transition, est-ce un changement d'état définitif final irréversible ou une transition permettant des retours en arrière avec des changements d'état dans un sens ou dans un autre ?

Comment imaginer une mise en mouvement sans la lier à un changement d'état ? Si plusieurs mises en mouvements sont possibles, cela n'implique-t-il pas nécessairement plusieurs changements d'état possibles ? La notion de mise en mouvement implique de plus l'idée de sortir de ses frontières, une mise en péril ou un risque de perturber certains équilibres.

#### **2. La nécessité d'objectifs dans la transition ?**

S'il y a une mise en mouvement, y a-t-il un objectif ? Une finalité ? Une destination ? Se mettre en mouvement, mais pour aller où ? Avec le présupposé qu'il faut aller quelque part ? Cela

signifie-t-il déterminer des objectifs d'entrée de jeu et de chercher à les atteindre ? Si des objectifs sont nécessaires, comment et par qui sont-ils définis ? Dans cette définition des objectifs, n'y a-t-il pas déjà une transition démocratique en jeu ? Devons-nous attendre d'instances publiques qu'elles-mêmes définissent des objectifs, ensuite déclinés sur les différents territoires, ou les individus participent-ils eux-mêmes à la définition de ces objectifs ? Dans ce dernier cas, comment ? Quelle mécanique des procédures ? Quels espaces dialogiques ? Quelle pratique démocratique sous-jacente à cette définition des objectifs ?

S'il n'y a pas d'objectifs fédérateurs, qu'est-ce qui fédère ? La transition écologique renvoie peut-être *aux* transitions, à une pluralité de directions possibles, mais sans objectif, qu'est-ce qui fédère ? Qu'est-ce qui donne du sens ? Où se situe la cohérence ? Alors ce qui fédère serait une situation non viable de laquelle il faudrait s'éloigner et donc une nécessité de modifier nos pratiques. Le sens ne serait-il pas dans ce cas « à partir de » plutôt que « vers » ?

Nous n'avons pas besoin d'objectifs. En effet, c'est la coproduction d'un espace, d'un jardin partagé, de l'agriculture urbaine, une transformation de l'environnement, etc., et donc d'un collectif, qui co-génère les finalités de son action. Plus encore que de finalités, qui semblent définies en amont pour ensuite caler des moyens en fonction, nous devrions parler de règles co-construites de sa production, internes au groupe, co-générées en même temps que ses horizons d'attente. Ces derniers sont définis en prenant en compte des enjeux globaux. Ils impliquent ensuite d'essayer de réaliser une transformation de l'espace pour montrer qu'il existe des moyens de régénérer les écosystèmes, des moyens de s'alimenter sans détruire l'écosystème. Cette discussion autour du terme « objectif » renvoie à la distinction entre morale et éthique : la première est donnée par l'extérieur, liée à une histoire de constitution de la société, là où la seconde est relativement coproduite au sein d'une société. Il est important de ne pas dissocier fins et moyens, comme semble au contraire le suggérer le terme « objectif ». Ce dont nous parlons est bien plutôt la coproduction d'un collectif sur son espace à la fois de pratiques, d'une relation subjective au milieu et du sens à l'action qui interpelle et sensibilise l'autre à une cause. Il s'agit en quelques sortes d'une production de sens commun en termes sociologiques.

Deux visions existent de la transition. La première est la vision processuelle, qui s'est assez facilement inscrite dans le social avec des collectifs, des citoyens qui produisent des alternatives. L'énergie, par exemple, est incorporée dans un inconscient social en ce qu'elle est utilisée quotidiennement *via* des pensées réflexes (exemples : four, voiture), dans l'infrastructure, dans une rationalisation du futur, sans nécessairement convoquer un imaginaire de projection et de mobilisation. La seconde est la pensée développementaliste qui, au contraire, part d'une collectivité territoriale qui convainc, améliore, harmonise, fédère. Du point de vue de la recherche, il y a deux modèles sociaux en jeu, qui ne sont pas en opposition sans être pour autant en harmonie.

Plus encore que l'idée d'objectifs ou de coproduction, ce qui est nécessaire ce sont des visions du monde assumées. Nous promovons des transitions écologiques, économiques, sociales. Nous défendons, de manière très vague – mais qui, peut-être suffit – une certaine justice sociale, l'accès à l'emploi grâce à leur création par la transition écologique, une meilleure qualité d'air, etc. Il s'agit de visions de monde. Elles sont importantes également pour les politiques publiques qui défendent des projets politiques, autant que sur le terrain afin de pouvoir co-construire. Ces visions du monde sont, en termes de psychosociologie, des sécurités pour s'affronter à l'inconnu, des points de repères pour mieux co-construire sur le terrain.

Les objectifs sont aussi un moyen de créer du commun. Les objectifs sont néanmoins à comprendre comme une vision. En effet, les objectifs totaux (zéro déchet, 100 % bio, par exemple) ne sont pas véritablement des objectifs chiffrés mais permettent de créer une forme



de commun, de vision partagée. Là où les stratégies peuvent être plurielles et doivent être plurielles. Il est nécessaire que les transitions – et non *la* transition – favorisent une multiplicité de prismes d’actions, qu’il ne s’agisse pas seulement d’une transition pour l’énergie, ou d’une transition pour la biodiversité, mais que chacune s’enrichisse mutuellement, et que cette diversité, cette pluralité et cette multiplication de transitions permettent de contribuer à ces objectifs communs.

Si la vision en termes d’objectifs peut être considérée pauvre par rapport à des visions du monde partagées, elle est demandée par les financeurs. Même dans le cadre de projets où il y a co-construction, un coût existe et doit être financé. Être dans l’improvisation est salutaire en ce qu’il permet de confier le devenir de notre projet à des personnes véritablement dans *l’empowerment*, mais ce n’est pas finançable. Il semble aujourd’hui impossible de trouver un financement pour une volonté d’expérimenter sur la base d’une vision du monde partagée sans savoir ce qui sera réalisé. Nous sommes donc en tension entre un ancien monde – celui du financement par objectifs – et cette vision enthousiaste partagée sur l’improvisation.

Cette discussion évoque le titre et le contenu de l’ouvrage *Les sociétés et l’impossible. Les limites imaginaires des sociétés* (Armand Colin, 2014) du sociologue Danilo Martucelli : comment nous posons-nous, par les normes sociales, des limites à nos actions ? Il est ainsi en effet important d’avoir une idée des différents horizons, des différents futurs possibles pour construire, pour réussir à dépasser les limites, pour montrer que cet horizon peut être progressivement changé et que plusieurs chemins peuvent y mener. À travers le mouvement aussi, il semble également possible d’envisager l’avenir sous différents angles et donc d’associer, agréger de nouveaux groupes, d’élargir les collectifs, et de s’élargir à de nouvelles problématiques.

Pourquoi serait-il impossible d’imaginer un financement sans objectif ? Il peut exister des formes de financement différentes à envisager afin de pouvoir mettre au moins temporairement de côté l’objectif et réserver une part non négligeable au pari, au défi. La prise de risque fait partie de notre monde aujourd’hui, et il est important de la vivre à tous les échelons. Il y a beaucoup d’essais et d’erreurs. Pour apprendre à marcher, encore faut-il d’abord accepter de chuter... Nos financeurs, décideurs sont tout à fait prêts à entendre ce discours si nous le leur présentons de manière intelligente. Il est en effet néanmoins nécessaire de co-construire une éthique. Au niveau des sciences dures, les diagnostics sont posés depuis longtemps, les mesures prises, avec les mêmes questionnements sur la véracité de la menace climatique vingt ans après malgré les faits scientifiques. Qu’il s’agisse ou non du fait de l’homme, le climat n’est pas un encéphalogramme plat et les sociétés humaines rencontreront nécessairement des variations. Nos structures, nos façons de faire sont-elles résilientes face à ces changements ?

Au terme « objectif » pourrait être substitué celui de « stratégie ». La stratégie n’est pas nécessairement équivoque, elle peut se construire par une pluralité de scénarii, de visions. Plutôt que défendre l’intérêt d’avoir une stratégie ou des stratégies, il s’agit de mettre en évidence le risque de ne pas en avoir. Par exemple, lorsque la politique d’*entitlement* a été mise en place en Amérique du Sud, c’est-à-dire la transformation des titres informels de propriété dans les favelas en titres formalisés, l’accès au crédit a été fortement soutenu pour les habitants des favelas. En faisant cela, en toute bonne foi, cette politique a participé de façon massive à l’endettement de cette population, et plus généralement à l’anthropologie de l’homme endetté<sup>5</sup>. Un autre exemple peut être donné avec les quotas carbone, qui ont participé non pas à la réification de la nature en elle-même mais surtout à la marchandisation de l’approche durable de l’environnement, avec donc un contre sens incroyable.

---

<sup>5</sup> voir Maurizio Lazzarato, *La Fabrique de l’homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Éditions Amsterdam, 2011, et David Graeber, *Dettes : 5 000 ans d’histoire*, Les Liens qui Libèrent, 2013.

Nous pouvons reconnaître des objectifs, mais en réalité nous disons qu'il faudrait que tout change pour que rien ne change. L'exemple du changement climatique et de l'objectif récurrent de 2°C, même s'il est su de tous qu'il ne sera pas atteint à défaut d'avoir mis en place les politiques actuelles vingt années plus tôt, illustre une volonté de trouver des moyens pour que rien de ce qui est important pour nous ne change. Une fois l'objectif reconnu, il faut raisonner en termes de stratégie. Ces deux étapes sont importantes pour comprendre les deux phases de positionnement vis-à-vis de l'expert. Il y a souvent une grande méfiance vis-à-vis de l'expert qui impose un projet aux forts inconvénients. Cependant, au moment de la définition des objectifs, et avant de nous imposer une solution, l'expert est celui qui donne une information aux collectifs citoyens. Au moment de l'élaboration d'une stratégie, il peut être nécessaire de s'ériger face à l'expert, d'organiser les conditions du débat pour que ce qui est important et la manière d'y arriver soient définis.

Une stratégie est quelque chose de global, comme l'aménagement d'un territoire. Qui peut définir une stratégie ? La stratégie peut-elle être un élément qui devient commun ? Si nous pensons aux abstentionnistes de la démocratie participative, l'objectif semble au contraire à l'échelle humaine, locale, quelque chose de perceptible. Par ailleurs, notre réflexion en tant que chercheurs est une base pour penser la construction démocratique du monde de demain : nous ne sommes pas toujours uniquement des observateurs et nous nous impliquons parfois dans ce processus. Comment faire pour avoir une stratégie de construction commune ? Comment donner notre réflexion comme un élément aux puissances publiques ?

Il faut se rappeler que le terme « transition » est ancien. Ce terme se retrouve dans la vie politique européenne pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle : en URSS avec la stratégie trotskiste du « programme de transition » lors de la fondation de la IV<sup>e</sup> Internationale ; en Espagne avec la transition démocratique post-franquiste, etc. Parler à ce sujet d'objectifs, de stratégies, c'est finalement réutiliser une façon assez ancienne de parler de la transition. Finalement, ce débat n'intègre pas la spécificité de la question environnementale : comment pense-t-on la transition spécifiquement par rapport à la question environnementale ? Si ce terme nous apparaît aujourd'hui comme nouveau, ce n'est pas parce qu'il est utilisé depuis récemment, mais parce qu'il est partout dans les politiques publiques, créant le risque d'une vision fixiste de la transition : passage d'une phase A à une phase B avec un chemin linéaire de A à B. En recherche, lorsque nous utilisons ce terme, nous devrions toujours faire l'effort de distinguer ce que nous entendons par transition de ce qu'entendent les politiques publiques. Un exemple caricatural est la définition de la transition donnée par le Conseil national de la transition énergétique lors du débat sur la transition énergétique, l'introduction du rapport commençant par : « Historiquement toutes les transitions énergétiques ont provoqué des bénéfices sociaux »<sup>6</sup>, ce qui est très discutable et non argumenté. Pour véritablement intégrer dans la définition de la transition la spécificité de la question environnementale, il faut reconnaître que quand nous posons une action, un objectif lointain, en matière environnementale, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir arriver à cet état, du fait même qu'il y a une incertitude sur l'évolution des écosystèmes. Il faut donc maintenir une incertitude sur l'objectif vers lequel on tend.

### **3. Le maillage des expérimentations citoyennes : réseaux, convergence et communs**

Les questions de vocabulaire ici développées étaient déjà posées lors du colloque organisé par le Gis *Démocratie et Participation* en janvier 2017. Nous n'avons pas encore tout à fait les mots. À titre d'exemple, il était étonnant de noter l'utilisation à Nuit Debout de l'objectif de convergence des luttes, présupposant une conception du chemin et d'une destination « au-

---

<sup>6</sup> Une référence précise serait nécessaire.

dessus », pour un mouvement qui se définissait comme ayant une forme horizontale, non hiérarchique. D'autres mots, comme celui de maillage ou d'essaimage, apparaissent. Du point de vue de la recherche, il faut travailler sur le vocabulaire et, au-delà du vocabulaire, sur les concepts qui peuvent être mobilisés explicitement ou implicitement sur la manière dont ces expérimentations, et notamment celles pour la transition écologique (jardins partagés, villes en transition, etc.), s'articulent entre elles et peuvent dessiner un mouvement : être mises en mouvement à l'échelle locale mais également opérer des changements d'échelle. La transition écologique repose le débat amorcé entre stratégie et objectif, avec la question des échelles et des modes d'articulation entre des expérimentations qui peuvent être extrêmement diverses, avoir des objets différents. Comment passe-t-on d'expérimentations touchant à l'alimentation, à la gestion de l'eau, à l'habitat, à la mobilité, etc. ? Ces expérimentations ne sont pas sans rapport entre elles. Les politiques publiques travaillent en silo, produisant des univers dessinés de manière relativement sectorielle. Comment trouver des formes qui donnent à ces mouvements la capacité de s'articuler ou non ? Cette question de l'articulation est une question de puissance d'action et donc de capacité à porter des effets au-delà. Nous abordons les questions de transition écologique à partir de l'idée de changements globaux : quelles prises pouvons-nous avoir sur ces changements quand nous commençons à agir localement ? La question de la capacité d'acquérir une puissance d'action ou de pouvoir se représenter une puissance d'action au-delà du local est tout à fait déterminante. Un simple décret du gouvernement brésilien aurait pu cet été (sans prendre effet finalement en raison d'un veto de la part de la justice) mettre quatre millions d'hectares d'Amazonie en exploitation. Les effets possibles en termes de changements globaux se situent dans ce cas à une échelle toute autre que de faire son jardin partagé. C'est ici la question de représentation de la puissance d'action et donc de l'articulation et la circulation entre des initiatives locales.

Dans l'optique d'inverser la question, extrêmement importante, il est possible de se référer à un moment important du mouvement ouvrier : la création de la Confédération Générale du Travail (CGT) à partir des Bourses de travail en France, lieux où se manifestait la culture ouvrière dans sa pluralité. Un grand débat avait alors cours entre les ouvriers : comment s'unit-on ? La version prolétaire était le cri de l'Internationale : « Unissez-vous ». La seconde était une proposition de Victor Griffuelhes, un des premiers dirigeants de la CGT avec Émile Pouget : « Prolétaires de tous les pays, allez dans vos propres profondeurs, et de là vous y trouverez la possibilité de vous unir ». Sa proposition était donc complètement inverse : plutôt que s'unir sous une même bannière, que de considérer le monde comme une extériorité, il s'agissait d'aller en nous-mêmes pour y trouver le dehors. La zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes ou le processus des années 1990 au Chiapas ne sont pas des expérimentations locales en ce qu'elles ont essaimé dans le monde entier. Les zapatistes disaient en ce sens que la meilleure manière de les soutenir était d'essayer de créer le même type d'expérience ailleurs. La question du maillage pourrait ainsi être inversée : comment peut-on essaimer à travers le monde en intensifiant des expérimentations, en leur donnant du temps pour se développer et s'approfondir ? Par exemple, les coopératives d'habitants en France reçoivent des dizaines de lettres par semaine. Le simple fait d'avoir mis en pratique ces coopératives d'habitat a créé un réseau.

Il existe deux modèles des communs : le modèle polycentrique de Vincent Ostrom et la pensée du confédéralisme libertaire qui prend en considération une articulation verticale en même temps que la connexion horizontale.

Sur l'utilisation des communs, l'étude du financement participatif pour les énergies renouvelables en France est intéressante. Concrètement, il s'agit d'individus qui préfèrent être à l'origine de la production énergétique et qui, par exemple, se regroupent pour financer et planter une éolienne dans un pré afin d'avoir une production d'électricité qu'ils vont ensuite revendre à EDF. Ces dispositifs expérimentaux existent depuis longtemps, mais il a fallu que

l'Europe impose à l'État des pratiques comme le rachat d'électricité afin de permettre un développement plus large. Pour un sujet comme celui de la production d'électricité, le maillage est extrêmement important car il s'agit de dispositifs locaux qui, aux niveaux global ou national, restent impuissants. C'est donc finalement le nombre qui permet de peser dans le débat. Mais la possibilité de tels dispositifs est conditionnée au respect de normes techniques imposées par l'acteur dominant qui détient le réseau, *i.e.* l'État, et qui dicte ainsi la manière dont le maillage peut se pérenniser. L'État définit également la viabilité financière du projet, notamment en déterminant le tarif d'achat et le *business plan* des nouveaux opérateurs possibles. En France, deux possibilités existent actuellement pour rendre plus nombreuses les installations de production d'électricité. D'une part, une possibilité associative militante : par exemple, l'association « L'énergie partagée » encourage ce type de projets par des moyens financiers et techniques, et a investi environ douze millions d'euros ces sept dernières années. D'autre part, le modèle des plateformes internet de financement participatif qui sont des équivalents de *KisskissBankbank* ou *Ulule* spécialisés sur ce type de produit. Il s'agit à première vue d'un modèle beaucoup moins associatif, politique ou démocratique, dès lors qu'une seule participation financière est demandée. Sur la seule année dernière, ces plateformes ont levé douze millions d'euros. Deux questions en découlent. La première concerne le lien entre politiques publiques et initiatives démocratiques individuelles : comment dompter le marché pour récupérer ce pouvoir ? Sur d'autres types de communs, des acteurs purement capitalistes ont réussi ce coup de génie du maillage, par exemple Blablacar qui devient en cinq ans un concurrent de SNCF, ou le Bitcoin qui remet en cause, par un phénomène participatif mais peu égalitaire, le modèle financier mondial. Comment faire pour maîtriser ce maillage et agir rapidement pour éviter sa prise en otage par une force qui agit de manière *bottom-up* et pas nécessairement de manière démocratique ? La seconde question est la suivante : le rôle du maillage dans le réseau ne serait-il pas finalement de déterminer des maillages objectifs qui ne sont pas nécessairement conscients, mais qui sont des personnes qui partagent des mêmes valeurs sur le territoire et qu'il conviendrait de fédérer ? Cela renvoie au travail d'Elinor Ostrom sur les communs : à partir de l'étude du fonctionnement de nombreuses expériences différentes, Elinor Ostrom a déterminé huit règles de fonctionnement.

La notion de risque mérite en effet d'être soulevée pour ce qui concerne la possible intervention du marché : il s'agit du risque d'un accaparement de la transition écologique. Que ce soit pour les éoliennes, ou d'autres projets, une nouvelle forme d'entreprise multinationale peut les développer dans leur propre intérêt, comme dans le cas Blablacar. Cette transition écologique pourrait ainsi aboutir sans l'intervention des citoyens, sans démocratie participative.

La question du maillage peut se poser aussi du côté des pratiques, *i.e.* des bénéficiaires des initiatives qui se développent, *via* une mise en connexion de ces initiatives à travers leurs « usagers » qui se constituent eux-mêmes des trajectoires de pratique. Par exemple, ils vont dans des AMAPs, puis utilisent un magasin coopératif d'énergie et, progressivement, se constituent un ensemble d'initiatives auxquelles ils adhèrent et dans lesquelles ils peuvent aussi s'impliquer. Aujourd'hui, nous sommes dans un schéma dualiste : soit les choses doivent s'institutionnaliser et donc atteindre une masse critique et devenir économiquement rentable pour ensuite se figer, soit les choses sont pensées dans des collectifs qui s'associent sans questionner la raison de leur association.

Le terme « maillage » est intéressant en ce qu'il représente bien la création d'expériences, la mise en relation de différentes expérimentations démocratiques, et éventuellement la dissémination d'expériences. Mais il ne représente pas le foisonnement, la diversité des différentes expérimentations démocratiques. Il fige un aspect dynamique, le foisonnement pourtant nécessaire pour alimenter la transition, avec des fusions, des scissions, des spéciations. Les politiques publiques devraient peut-être en ce sens encourager ce

foisonnement qui permet d'avoir une richesse en termes de diversité pour envisager l'avenir et, au terme de cette transition, l'existence d'expériences, de branches, de chemins possibles dont certains seront restés et d'autres auront disparu.

Le maillage peut être conçu également de manière neuronale, comme un emboîtement d'échelles, de temps et d'espaces. Les interactions ne sont pas linéaires, et même dans le très local, nous devons inclure la notion de dynamique entre les différents éléments. Une expérimentation territoriale, quelle que soit l'échelle, ne peut pas prévoir une seule solution : la diversité est nécessaire pour prendre le relais si une solution est défailante. L'idée est donc plutôt de donner une direction de décision.

Le modèle de réseau et le modèle de convergence sont insuffisants pour penser les connexions émergentes parmi les pratiques des communs. Tout d'abord, un retour réflexif sur la manière dont les différents communs sont mobilisés, interconnectés, indique qu'il ne s'agit pas de réalités connectées pour créer un *network*, mais plutôt d'expériences qui commencent à prendre forme, qui, dans la connexion, se structurent et prennent leur propre identité. Il ne s'agit pas d'un maillage comme identité prédéterminée, prédéfinie, mais d'un processus même de constitution des différentes expériences. Le modèle du Réseau intercommunal et solidaire de médiathèques (RISOM), sans être parfait, nous a néanmoins permis de mieux comprendre le maillage entre les communs productifs, les fabriques qui se sont mis en commun pour partager des clients, des réseaux de distribution.

#### **4. Droit, diversité et temporalités dans le maillage**

Un exemple concret de maillage autour des éoliennes terrestres permet de soulever des questions autour du droit, de la justice, des temporalités et de la confiscation du temps. Il s'agit de deux associations antinomiques qui décident de travailler ensemble sur une question du risque. Cette question du risque est paradoxale puisqu'il est traditionnellement ciblé autour du nucléaire et du réchauffement climatique, et concernait ici les infrasons et basses fréquences des éoliennes terrestres. Ce risque lié aux infrasons et basses fréquences a fait l'objet de trois rapports de l'Assemblée Nationale, deux rapports de l'Académie de Médecine et la demande absolument nécessaire d'une étude épidémiologique qui n'a pas été réalisée. Entre temps, la politique de l'éolienne terrestre a été mise au point jusqu'à atteindre 7 000 éoliennes, avec la volonté de doubler ce chiffre. Les études d'impact et de population sont financées par le promoteur, et ce n'est qu'après le bouclage des projets qu'il est demandé à la population de se prononcer sur un événement qui, en milieu rural, perturbera complètement l'existence et la vie des citoyens. Le travail qui se fait alors est de remonter la mécanique : cinq années devant les tribunaux ont permis de confisquer le temps, de produire les rapports, de favoriser le rapprochement entre deux associations antinomiques, « Énergie en pays, énergie citoyenne » qui produit des parcs avec investissement participatif, et des riverains qui petit à petit commencent à mailler au niveau de l'intercommunalité au moment où la commune avait retiré son avis favorable au projet. C'est ainsi que la question du risque et la question du politique énergétique et écologique qui prenne en compte les populations, et en particulier les premiers concernés, ont pu être reposées.

Les réponses légales, jusque-là universelles – des mêmes règles, un même fonctionnement qui s'appliquent partout –, ne sont pas adaptées à notre territoire, à notre fonctionnement. Il s'agit d'une mauvaise perception du territoire, avec une volonté d'homogénéiser sans le penser à la fois sur le plan physique et humain. Il existe un besoin de revenir au territoire : le territoire a une réalité qui n'est pas réductible à une loi. Comment mieux articuler le territoire et la norme ? Paradoxalement, régulièrement dans la société, une loi est demandée pour résoudre un problème, même ponctuel comme pour l'aménagement du plateau de Saclay qui

suscite une réflexion par rapport à l'urbanisation, à la création d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière dont la gestion est contestée au niveau local : des associations demandent un texte officiel et non une charte qui ne relèverait pas d'un caractère suffisamment juridique. Plutôt que cette idée de la loi toute puissante, il conviendrait d'avoir des lois fixant de grandes orientations et plus souples en termes de modalités, concédant une liberté beaucoup plus grande – prévue par la Constitution – sur les expérimentations, et permettant de prendre en compte la réalité du territoire sans perdre de vue le schéma d'ensemble.

L'expérimentation sur le territoire permet également de faire bouger des lois qui peuvent parfois nous interdire de penser certaines solutions. Par exemple, c'est seulement depuis la loi ALUR que les coopératives d'habitants, et donc les habitats groupés, sont possibles.

Il existe un mouvement dans la pensée juridique qui a dépassé cet état de loi toute puissante. C'est l'exemple de la *Critical Legal Geography*, qui a commencé à penser à d'autres espaces de droit, pas seulement sous l'angle de la loi de l'État mais à d'autres types de sources juridiques et d'autres types de processus.

L'enjeu de la transition est aussi la co-construction d'une nouvelle régulation sociale pacifiée par le local, le national et l'international dans la perspective d'un changement de paradigme. L'objectif, sous-jacent et peu mentionné, existe : il s'agit de la sortie du néolibéralisme, de la ré-autonomisation de la discipline politique par rapport à celle de l'économie. Dans un premier temps, l'essaimage était pensé en inter-échelles, en renforcement. Aujourd'hui, le constat est que cette effervescence naît dans l'opposition claire et quasi systématique à l'institution. Peut-être que l'essaimage passe au contraire par le fait de nourrir l'espace public et l'action publique à tous les échelons, par la rencontre des initiatives, de l'agir environnemental individuel, collectif et politique.

Le maillage se fait également par le champ des possibles. Par exemple, une conférence de la transition du département de Seine-Saint-Denis permet à des porteurs associatifs ou citoyens de proposer des projets. L'un de ces projets est de récupérer les invendus/déchets alimentaires des grands supermarchés locaux notamment pour produire du fourrage et développer ainsi de l'élevage urbain et périurbain. Le porteur de projet indique vouloir poursuivre cette expérimentation mais avoir besoin de l'aide des services de l'État ou de la collectivité en termes de sécurité sanitaire, face à l'absence de réponse des chambres représentantes des vétérinaires, experts scientifiques travaillant sur la question. L'action publique indique que le risque sanitaire est trop élevé, ou qu'il incombe au porteur de projet de prouver l'absence de risque. Les conditions de maillage sont ainsi essentielles : comment réunir les savoirs et les compétences de ce territoire au service de ce projet ? Comment l'action publique peut-elle renforcer sa faculté de jugement, son expertise, ou mobiliser les services de sécurité sanitaire pour permettre l'étude de la faisabilité du projet ? Que peut faire l'action publique pour mettre en lien les acteurs qui sont de son ressort pour lever les insécurités, les risques, ou du moins accompagner, réunir, mobiliser les acteurs ? L'essaimage et le maillage se font également par le biais de ces questions que l'écologie pose à la chaîne d'acteurs qui peut être mobilisée autour d'un projet. Des associations d'interface ne sont pas constituées ou sont incomplètes. Le maillage peut donc aussi se faire par l'identification des savoirs d'interface en cours de constitution par la société pour assumer une transition écologique.

## **5. L'importance de l'articulation entre expérimentations citoyennes et politiques publiques**

Lors de la rédaction de l'appel à manifestation d'intérêt, cette dimension des articulations entre expérimentations citoyennes et politiques publiques était peu présente. Elle est pourtant indispensable à traiter. La production de nouvelles articulations entre politiques publiques et formes d'expérimentation est un des enjeux de la transition. Il faut réfléchir aux formes d'articulation qui ne soient plus uniquement descendantes. Le couplage entre les politiques publiques et des formes auto-organisées qui se veulent complètement autonomes par rapport aux politiques publiques est également un sujet à creuser.

Au-delà d'expérimentations citoyennes organisées, l'articulation entre des actions collectives et la politique publique est également à questionner en s'intéressant à des expérimentations citoyennes non organisées. Comment penser l'articulation entre l'expérience quotidienne de la citoyenneté avec des politiques publiques ? Par exemple, dans le cadre du projet sur les sciences participatives lié au Museum National d'Histoire Naturelle, l'idée est de faire prendre conscience aux citoyens, *via* l'utilisation de sciences participatives sur la biodiversité, de la diversité. Mais, inversement : comment les participants peuvent s'approprier cette expérience de la diversité ?

Il faut prendre le temps de définir ce que sont les politiques publiques et comment elles sont mises en œuvre. À la Direction Départementale des Territoires (DDT) par exemple, où sont mises en œuvre des politiques publiques, les initiatives citoyennes, la participation citoyenne constituent d'abord une gêne. Cela s'explique notamment par la chute des effectifs et l'inflation permanente des normes à mettre en application. La pertinence de ces initiatives est cependant bien évidemment étudiée. Mais il faut prendre garde à ne pas globaliser les initiatives citoyennes qui seraient bonnes *a priori* par rapport à une politique publique ou à des initiatives centralisées qui seraient mauvaises *a priori*. Les initiatives citoyennes pertinentes nous questionnent sur nos pratiques, sur la façon dont sont mises en œuvre les politiques publiques. Elles peuvent apporter des marges de manœuvre quant à l'interprétation des politiques publiques. Les Agendas 21 sont par exemple pour certains purement formels quand d'autres font preuve d'un véritable travail de fond sur le terrain.

Une manière de mailler peut être un exercice formel comme celui de l'Agenda 21, qui permet de donner un imaginaire des normes sociales locales sur l'eau, la production, le budget. Dépendant cependant du public consulté et du mode de consultation, cela permettait de fédérer des demandes locales. Par exemple, sur la question de l'eau à Nantes, ce document a constitué un référentiel pour l'institution qui pouvait être consulté en période de doute ou de creux. Cela offre un couplage expérimentation / politique publique. La demande locale fait alors à la fois contrepoids et levier, et le politique peut résister ou plier.

Les Agendas 21 constituent une manière intéressante d'articuler des temporalités différentes d'actions en leur donnant une forme de cohérence. La question de la temporalité est importante : il faut laisser du temps au développement d'expérimentations pour qu'elles puissent s'approfondir, et trouver leur propre puissance pour essaimer.

## **6. Le rôle des politiques publiques dans leur articulation avec des expérimentations citoyennes**

Les politiques publiques peuvent avoir pour rôle de favoriser un terrain pour le développement des expériences pragmatiques. Par exemple, dans les AMAPs ou les coopératives de consommateurs, des communautés d'intérêt qui se forment et peuvent mailler : les personnes se rencontrent dans des lieux, parlent d'autres expériences et des

pratiques qu'ont les personnes qui adhèrent à ces collectifs. Les politiques publiques pourraient ainsi accompagner ces coopératives dans leur création en favorisant l'accès à un local par exemple, sans y adjoindre des consignes. Il faut également souligner que les politiques publiques connaissent deux niveaux : un niveau politique et un niveau technique. Le niveau politique peut être favorable à un tel accompagnement, et les équipes techniques peuvent exprimer des réticences. Enfin, appliquée au monde de la recherche, qui relève également du domaine des politiques publiques, la question du mode ascendant, et pas seulement descendant, peut être posée autour de la notion de recherche participative : comment, à partir de demandes de la société, de collectifs, de citoyens, est-il possible de traiter une demande sociale de recherche ? Il faut là encore créer des lieux d'expérimentation. Le programme PICRI proposait des moyens importants pour développer des recherches intéressantes. Mais c'est également la position du chercheur dans ces projets-là qui peut être différente, en agrégeant des collectifs de citoyens, des politiques, des techniciens des collectivités territoriales.

Pour un acteur qui répond à de nombreuses demandes publiques des ministères en travaillant sur des expérimentations sociales, culturelles, écologiques, il s'agit finalement d'être un opérateur de lien entre des institutions qui sont intéressées par ces expérimentations et ces dernières. Sur les liens entre action publique et expérimentation, il est intéressant d'étudier un précédent historique assez récent en France, celui des nouveaux territoires de l'art. En 2001, des compagnies de théâtre de rue occupent de grands espaces en friche, et l'État rend possible leur installation plus pérenne, tout en institutionnalisant la démarche sans permettre réellement un ensauvagement réciproque des institutions. À Toulouse, le projet « Les pavillons sauvages », lieu important de culture, a pour origine l'occupation illégale d'une ancienne caserne militaire. Sa trajectoire d'institutionnalisation, de pérennisation, est intéressante en ce qu'elle a permis, en même temps qu'une sédimentation de l'expérience, un ensauvagement des institutions. À titre d'exemple, les élus ont accepté que tout le processus de négociation se passe dans ce lieu, où ils mangeaient de la nourriture récupérée préparée par des squatteurs. La manière de faire du lieu était prise en compte et venait transformer. De même, « Les Tanneries », à Dijon, est un lieu qui a été pérennisé par des institutions qui se sont elles-mêmes mises en risque. Il faudrait retracer ce type d'histoire, documenter ces expériences.

Sur les espaces de création et d'interaction avec les politiques publiques, il existe une structure associative hybride « Artistes Ateliers », qui est dans l'expertise territoriale avec les collectivités et est accompagné par le GDR PARCS (*Participatory Action Research and Citizen Sciences*) en sciences participatives. Son but est d'aller chercher le citoyen dans la rue en créant des espaces de démocratisation dans la rue *via* des démarches artistiques. Il s'agit uniquement de *Street Artists*, aussi bien dans le théâtre, sur du mural, dans le mouvement urbain du *Street Art*, des marionnettes géantes : toute activité impressionnante qui peut capter l'attention du citoyen *lambda*. Sont alors créés des ateliers participatifs. Les modalités de recherche sont discutables mais le but est de produire une appropriation citoyenne des enjeux. Chaque enjeu est très ciblé. Il peut s'agir de la qualité de l'air, la biodiversité, le réaménagement du quartier, etc. L'articulation avec les politiques publiques existe puisque l'association se met au service des attentes et besoins des collectivités quel que soit le niveau d'échelle. L'association fluidifie le système interne de la collectivité (travail en silo, transversalité, mille-feuille institutionnel) et aide à la mise en place des politiques publiques. Comment faire pour que les mesures appliquées sur le territoire soient plus socialement acceptées et pour que le citoyen soit ré-impliqué dans le processus décisionnel ?



## **7. Une articulation à penser également dans le cadre de la recherche-action**

La question d'accaparement de la dimension transitionnelle par une collectivité est extrêmement puissante. À Nantes, en tant que chercheurs, nous sommes mis au service de la collectivité qui se dit transitionnelle à travers une communication et un répertoire d'actions extrêmement vaste *via* de nombreuses prestations de services, d'acteurs mobilisés, de citoyens requis. Notre problème de recherche est : comment produire une connaissance partagée avec des acteurs publics et non publics qui soit la plus objectivée et transparente possible, et ce dans un cadre où la recherche ne semble plus indépendante ?

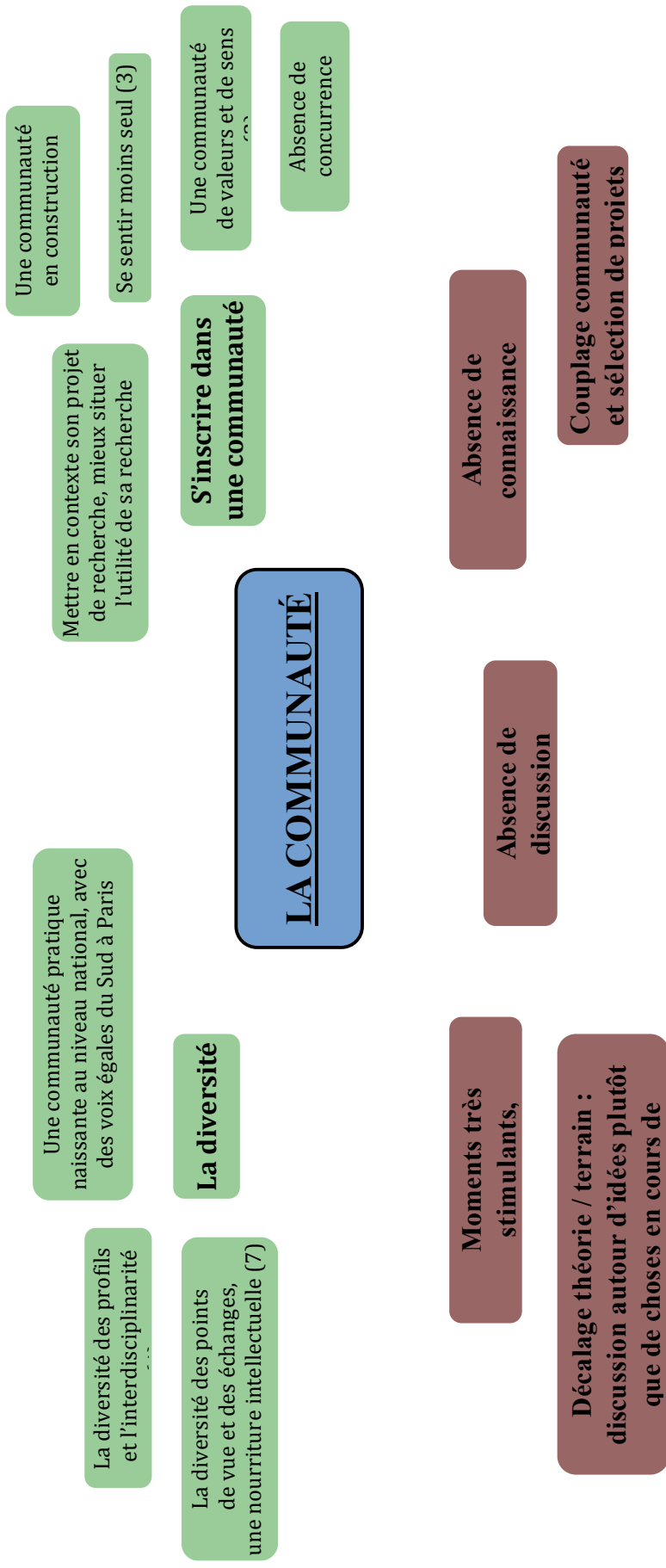
Dans la pratique de la recherche-action, les chercheurs sont en relation avec des institutions étatiques, des organisations locales, des collectivités territoriales, etc., souvent considérées comme des boîtes noires, ce qui ne facilite pas le maillage. Il est important d'intégrer dans nos approches de recherche la dimension sociologique des organisations, c'est-à-dire de mieux connaître les organisations avec lesquelles nous travaillons, que nous observons de l'intérieur, connaître leurs dynamiques, leur culture, leur manière de fonctionner, les différents types d'identité professionnelle, les types de décentralisation, leurs contraintes, etc.

En recherche-action participative et science citoyenne, la possibilité d'avoir des pratiques communes de recherche est souvent questionnée dans la mesure où l'outillage analytique est oublié. Comment porter un regard analytique sur la participation citoyenne ? Cela pose un problème de réflexivité sur la communauté des chercheurs. Il ne faut pas opposer les différents acteurs. À travers le programme, un effort de mise en cohérence est fait. Les axes de recherche de l'appel à manifestation d'intérêts ne permettent pas encore bien de dessiner les communautés de pratiques, de recherche : qui fait quoi ? Comment ? Quelles sont les énergies citoyennes, associatives, et parfois hybrides présentes ?

## PARTIE 4

### Bilan collectif de l'Atelier de réflexion prospective n°1

Pour clôturer l'Atelier, un bilan collectif a été proposé aux participants qui ont été invités à s'exprimer chacun sur un point positif, un point négatif, et un point marquant des deux journées de cet Atelier. Cette quatrième partie propose une synthèse, sous forme d'une représentation schématique, des différentes prises de parole. Cette synthèse est organisée en trois schémas centrés sur : la communauté (1), l'animation (2) et les thématiques et concepts (3). Dans chaque schéma, les éléments en vert renvoient à des éléments appréciés par les participants ; les éléments en rouge indiquent des éléments qui ont manqué ; les éléments en orange constituent des éléments souhaitables pour l'Atelier n°2 (le cas échéant, le nombre d'occurrence est indiqué entre parenthèses).



Exercice de scénario intéressant (2)

Horizontalité des discussions (2)

Utiliser la parole comme manière de se lier aux autres sans être nécessairement centré sur un projet

Diversité des méthodes d'animation

Travaux de groupes qui s'inscrivent dans le temps

**Une animation ouverte (3)**

Continuité des discussions

Une animation ludique (3)

Dynamisme et multitude des échanges (2)

Beaucoup plus de questions que de réponses !

**Les modalités d'animation**

Dispositifs qui créent des affects, exercices du corps (3)

Un intérêt augmenté en réalisant cet exercice sur une mise en situation, *une animation ?*

# L'ANIMATION

Méthode des boules de neige, efficace et pertinente

Trop de directions / dimensions à aborder

**Doutes sur l'exercice prospectif**

**Un trombinoscope ou un jeu sur les**

Un intérêt augmenté en réalisant cet exercice en fin d'ARP, nourri de la richesse conceptuelle des discussions de groupe ?

**Brasser les groupes**  
Par exemple, pour l'exploration collective, le groupe 1 reprend le futur « post-transition » du groupe 2 pour travailler sur son chemin de transition, ce qui favorise l'appropriation

**Les panels mouvants**

Parler au nom des autres plutôt que co-construire la connaissance

Interventions sans réels liens entre elles

Format plus classique

**La possibilité de renégocier le déroulé**

**Des temps trop courts,** notamment pour les moments de réactions après les restitutions

Essoufflement en fin d'ARP

La recherche est elle-même aussi en train de se transformer

**Pragmatopie**

**La recherche en transition**

## **THÉMATIQUES ET CONCEPTS**

**Absence de la nature (3)**  
(« Nous les humains »)

Réflexivité sur les effets performatifs de nos modes de présence sur le terrain, à essayer de catégoriser (2)

**En quoi fait-on avancer la transition ?  
Pourquoi n'avance-t-elle pas plus vite ?  
Qui bloque ?**

**Conditions formelles, processus et pluralité des mondes**

**« Expérimentation »**  
Ce que ce concept signifie en termes de droit à l'erreur, d'erreurs, d'errements, par rapports à nos pratiques de recherche mais aussi des personnes dans les ministères ou sur le terrain. Qu'est-ce que cela veut dire « se planter » ? Comment peut-on « rattraper le coup » ? Y a-t-il une irréversibilité ? Expertise collective à construire autour d'anecdotes, d'outils pratiques.

**L'adaptation aux institutions**  
Difficulté, en tant qu'institution, à s'approprier ce qui ressort des dispositifs participatifs et démocratiques en raison de l'important décalage avec nos modes de fonctionnement institutionnel, nos politiques publiques, nos réseaux, etc.



Atelier de Réflexion Prospective n°1 :  
« Explorer les chemins de la transition »

**ANNEXE 1 – PROGRAMME**

MSH Paris Nord – les 19 et 20 octobre 2017



**Jour 1 : Jeudi 19 octobre (9h-17h30)**

9h00-9h30	Accueil café	
9h30-10h15	Mot d'accueil (Jean-Michel Fourniau, 15')	Contexte institutionnel du programme Cit'in
	Organisation du travail (Benoît Labbouz, 10')	Déroulé et règles de l'atelier
	Découverte du groupe (Benoît Labbouz, 20')	Jeu collectif pour faire connaissance

**Session 1 : Ébauche de futurs « post-transition » (10h15-12h45)**

10h15-11h15	<b>Construction de futurs « post-transition »</b> (8 groupes de 6 personnes)	Un personnage archétypal est distribué à chaque groupe Chaque groupe construit un futur « post-transition » dans lequel son personnage évolue
-------------	---	--

PAUSE (11h15-11h45)

11h45-12h45	<b>Restitution</b> (5 minutes par groupe)	Chaque groupe présente son futur « post-transition »
	<b>Discussion</b> (En grand groupe)	Prises de parole / réactions suite à cet exercice

DÉJEUNER (12h45-14h00)

**Session 2 : Les chemins de la transition et les politiques publiques (14h00-17h30)**

14h00-14h50	<b>Construction de chemins de la transition</b> (8 groupes de 6 personnes)	Chaque groupe construit un chemin possible qui mène à son futur « post-transition »
14h50-15h30	<b>Restitution</b> (5 minutes par groupe)	Chaque groupe présente son chemin de la transition

PAUSE (15h30-16h00)

16h00-17h00	<b>Discussion collective sur Les chemins de la transition et les politiques publiques</b> (Les boules de neige n°1) (6 boules de neige en parallèle) (Discussions en binôme, puis à 4, puis à 8)	Lancement par deux « grands témoins » : Valérie Peugeot et Sylvain Rotillon
		Les thèmes des « Boules de neige » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les communs informationnels,</li> <li>- l'appropriation citoyenne,</li> <li>- la fabrique participative</li> </ul>
17h00-17h30	<b>Discussion</b> (En grand groupe)	Prises de parole / réactions suite à cet exercice

FIN DE LA JOURNÉE (17h30)

## Jour 2 : Vendredi 20 octobre (9h-17h30)

9h00-9h30	Accueil	
9h30-9h40	Retrouvaille du groupe (Benoît Labbouz, 10')	Jeu collectif pour se retrouver

### Session 3 : Les chemins de la transition et l'agir environnemental (9h40-12h45)

9h40-10h30	<b>Construction de chemins de la transition</b> (8 groupes de 6 personnes)	Chaque groupe repart de son chemin de la transition Il l'étoffe pour aborder des éléments de l'agir environnemental
10h30-10h50	<b>Restitution</b> (3 minutes par groupe)	Chaque groupe présente son chemin de la transition

#### PAUSE (10h50-11h15)

11h15-12h15	<b>Discussion collective sur les chemins de la transition et l'agir environnemental</b> (Les boules de neige n°2) (6 boules de neige en parallèle) (Discussions en binôme, puis à 4, puis à 8)	Lancement par deux « grands témoins » : Lydie Laigle et Rémi Barbier  Les thèmes des « Boules de neige » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la portée démocratique,</li> <li>- la citoyenneté environnementale,</li> <li>- la temporalité de l'agir environnemental</li> </ul>
12h15-12h45	<b>Discussion</b> (En grand groupe)	Prises de parole / réactions suite à cet exercice

#### DÉJEUNER (12h45-14h00)

### Session 4 : Quelles pistes pour la recherche et pour l'action ? (14h00-17h30)

14h00-15h30	<b>Discussion collective</b> (Le panel mouvant) (Un panel de 4 personnes est disposé dans l'espace) (Chacun·e est invité·e à rejoindre physiquement le panel, pour des interventions courtes, ET à le quitter au bout d'un moment pour donner la place aux autres)	Deux panels mouvants successifs (45 minutes pour chaque panel). Les questions centrales de ces panels sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- quelles définition et conception de la transition ?</li> <li>- quels maillages des expérimentations citoyennes de la transition ?</li> </ul>
-------------	---	---

#### PAUSE (15h30-16h00)

16h00-16h45	<b>Discussion collective</b> (Le panel mouvant, suite et fin)	Un troisième panel mouvant (45 minutes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- quelles articulations des expérimentations citoyennes et des politiques publiques ?</li> </ul>
16h45-17h30	<b>Bilan collectif</b> (Le bocal final) (1 minute par personne)	Tour de table collectif pour faire ressortir : les points positifs, les points négatifs, les rencontres et les trouvailles de chacun·e

#### FIN DE LA JOURNÉE (17h30)